

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Burundi	
TITRE DU PROJET : Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU Femmes (agence lead du projet) et l'American Friends Service Committee – AFSC	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Les organisations partenaires incluent le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, le ministère de la justice (gouvernement), le ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de l'homme et du genre, le réseau des femmes actrices de paix et de dialogue aussi appelé le réseau des femmes médiatrices et l'institution de l'ombudsman, ainsi que des ONG/OSC nationales qui ont contribué à la création et au développement du réseau des femmes médiatrices au fil des années, comme DUSHIREHAMWE, l'Association des femmes rapatriées du Burundi (AFRABU) et d'autres comme l'Association des journalistes du Burundi ; Mediabox, la Fondation Lance Africa (secteur privé) ; l'École nationale de l'administration (ENA), l'African Center for Transformative and Inclusive Leadership (ACTIL) et le BLTP (Burundi Leadership Training Programme) ; le réseau des femmes dirigeantes burundaises; les réseaux de champions GEWE des jeunes, des hommes et des communautés ; l'Association des radiodiffuseurs du Burundi ; les coopératives de femmes ; les partenaires du secteur privé comme Media Box pour la digitalisation, etc. Les principaux départements gouvernementaux chargés de la supervision et de la responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'Action National 1325 - membres du Comité de Pilotage – et sous le leadership du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique incluant le Ministère de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (particulièrement responsable de coordonner la mise en œuvre de la R1325), de la Justice et de la Défense, et d'autres.	
Date approximative de démarrage du projet¹: Octobre 2020	
Durée du projet en mois :² 18 Mois	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

f

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : 7 provinces (Bujumbura Mairie and Bujumbura, Gitega, Rumonge, Cibitoke, Bubanza et Makamba) et au niveau central

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
 Initiative de promotion des jeunes
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

-Budget total du projet PBA* (par organisme bénéficiaire) :

ONU Femmes : 650 000 dollars

AFSC : 350 000 DOLLARS

Sous Total 1 : 1.000.000

Budget d'autres donateurs (par organisme bénéficiaire) :

ONU Femmes : 1 000 000 \$.

AFSC : 500 000 DOLLARS

Sous Total 2 : 1.500.000

Budget total du projet : 2 500 000

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

ONU Femmes : 455 000 USD

AFSC : 245.000 USD

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

ONU Femmes : 195 000

USD

AFSC : 105 000 USD

Total des autres sources de financement (à confirmer) : 1 500 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche ou de toute tranche supplémentaire sont soumis à l'approbation du PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence de coordination doit démontrer la dépense/engagement d'au moins 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBA dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement du projet (montant et source) : À CONFIRMER

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le Réseau des femmes médiatrices a été initié en 2014 pour aider à favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique au Burundi. Le Réseau comptait 534 membres en 2016³ et a, depuis lors, grandi pour atteindre 16 000 membres en 2020, opérationnels au niveau national, provincial et des collines. Depuis sa création, le réseau a traité plus de 25 000 conflits communautaires d'ordre politique, familial, foncier, social et liés au genre⁴.

S'appuyant sur les réalisations du Réseau des femmes médiatrices, le projet vise à étendre considérablement l'impact du réseau sur la consolidation de la paix en soutenant ses efforts pour obtenir un statut juridique et institutionnel et en augmentant sa capacité à collaborer avec les autorités administratives ainsi qu'avec

³ Ministère de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement; Réseau des femmes médiatrices-Bakanguriramahoro : 5 ans d'initiatives de consolidation de la paix et de la cohésion sociale en collaboration avec l'administration (2014-2019). BUJUMBURA, 2019.

⁴ Suvira : Women's Peace & Humanitarian Fund. Burundi Case Study. Women lead and participate in conflict prevention, sustain peace and promote economic recovery. Bujumbura; 2019

d'autres femmes leaders aux niveaux communautaire, communal, provincial et national ; en renforçant ses capacités à travailler sur la prévention et la résolution des conflits, l'élimination de la violence contre les femmes et le renforcement de la résilience des communautés.

Ce projet est très opportun car le contexte de paix et de sécurité du Burundi évolue davantage vers la consolidation des dividendes de la paix, la prévention des conflits en s'attaquant aux moteurs potentiels de conflit, le renforcement du relèvement et de la résilience des communautés, y compris les jeunes femmes. Ceci fait partie des priorités du nouveau gouvernement qui sont entre autres la bonne gouvernance, l'agriculture et l'élevage, la question de la jeunesse, la paix et la réconciliation nationale. Le réseau sera un partenaire important pour les autorités dans leurs efforts pour favoriser la paix, l'unité et la sécurité au niveau local et national. Le nouveau réseau, juridiquement établi et indépendant, confèrera une plus grande légitimité et crédibilité ainsi qu'une protection juridique à ses membres dans l'exercice de leurs activités.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile :

Le projet est le résultat d'un vaste processus de consultation avec un large éventail de parties prenantes nationales. Les consultations ont commencé avec ONU Femmes qui a mené, en 2019, une évaluation du travail du Réseau des femmes médiatrices⁵, de leur statut et de leur perspective. L'évaluation comprenait des consultations avec des femmes, des OSC de mise en œuvre, des autorités gouvernementales locales, des agences de l'ONU et des fonctionnaires gouvernementaux. Ses résultats ont été présentés à un large éventail de partenaires lors d'un atelier qui s'est tenu à Bujumbura en octobre 2019. Cet atelier a été suivi d'une session de travail avec les membres du réseau et les OSC partenaires afin de discuter de la pertinence d'institutionnaliser le réseau et de lui donner un statut indépendant en tant qu'acteur communautaire d'utilité publique et communautaire pour la gestion des conflits (prévention et résolution), pour la facilitation des dialogues communautaires sur les questions de paix et de sécurité des femmes, et pour la mobilisation des femmes pour leurs droits et leur autonomisation et pour renforcer leur participation à la vie communautaire et publique. Les membres ont recommandé l'institutionnalisation du réseau comme moyen de consolider et d'améliorer ses réalisations.

Des consultations ont eu lieu avec le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (président du comité directeur du plan d'action national 1325), le ministère de l'intérieur, du développement communal et de la sécurité publique et le ministère des relations extérieures et de la coopération internationale. Ces consultations ont permis de clarifier les priorités du gouvernement ainsi que les orientations en matière de consolidation de la paix, de cohésion sociale et d'unité nationale, en mettant l'accent sur la coexistence pacifique et la mobilisation des femmes pour une plus grande participation aux élections locales qui ont eu lieu en août 2020. Bien que la proportion de ceux qui ont effectivement gagné soit encore attendue⁶, la forte proportion de leur participation témoigne de la reconnaissance de leur leadership au sein de leurs communautés.

Les interactions qui ont déjà eu lieu avec le bureau de l'**Ombudsman** permettront d'entamer une collaboration avec son institution dans le domaine de la médiation entre le gouvernement et les citoyens et entre les citoyens eux-mêmes aux niveaux national et communautaire. Cela permettra de définir les priorités du projet et les partenariats possibles entre le bureau de l'**Ombudsman** et les femmes médiatrices. Des consultations avec les OSC nationales et locales, y compris le Réseau national des femmes médiatrices, DUSHIREHAMWE, AFRABU, les associations de femmes entrepreneurs, l'Association des femmes médecins, les réseaux de jeunes, l'Association des radiodiffuseurs du Burundi et le Forum national des femmes ont contribué : (i) à dresser la carte des interventions actuelles de leurs organisations, telles que les interventions de Dushirehanwe sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; de l'AFRABU sur la prévention et la résolution des conflits, en mettant l'accent sur les communautés de réfugiés et de rapatriés, etc. (ii) identifier les acteurs clés qui dirigent les efforts de médiation sur le terrain ; et (iii) identifier les bénéficiaires potentiels du projet.

⁵ Cheick Faye: Développement institutionnel et Renforcement organisationnel du RFAPD. RAPORT FINAL DE MISSION. NOVEMBRE. 2019

⁶ Les résultats définitifs sont attendus

Les discussions avec les Chambres de commerce ont permis de fournir des orientations sur les chaînes d'approvisionnement possibles qui pourraient être prises en compte par les médiatrices et le Réseau pour la réalisation d'activités économiques qui contribueraient à leur autonomie économique ainsi qu'à la viabilité financière du Réseau.

Le projet s'appuie également sur les consultations qui ont eu lieu au début de l'année avec les ministères (Intérieur et Genre), le Forum national des femmes, les ONG/fondations nationales/secteur privé comme Lance Africa-Burundi, Media-box et d'autres, ainsi que les agences des Nations unies, en particulier le PBSO/PBF et le PNUD.

Ce document de projet a été finalisé après qu'une mission d'évaluation stratégique des Nations unies (MES), sous la direction du SGA Bintou Keita et du SGA Xia Huang, qui se sont rendus au Burundi du 4 au 9 Octobre 2020, ait rencontré et consulté différents représentants de la population burundaise, de la plus haute autorité de l'État aux représentants des communautés. Au cours de la mission⁷, le rôle et les contributions du Réseau des femmes médiatrices aux niveaux communautaire et ont été salués par le gouvernement et la société civile.⁸ En outre, plusieurs acteurs ont recommandé la nécessité de renforcer le soutien au Réseau afin qu'il puisse poursuivre son travail au niveau communautaire et l'étendre au niveau national et, si possible, développer des partenariats avec d'autres réseaux de médiation des femmes au niveau sous-régional et mondial.

Le projet a également bénéficié énormément des discussions avec les femmes et un large éventail d'acteurs nationaux au cours des mois de Sept, Oct et Nov 2020, notamment une réunion de tous les gouverneurs pour partager les bonnes pratiques sur l'engagement avec les femmes médiatrices, des missions de solidarité menées par FemWise-Africa et le Comité directeur du Comité FPS de la CIRGL, ainsi que des missions de haut niveau du président de la configuration Burundi de la CCP et du sous-secrétaire général pour l'Afrique à la DPD/DPPA.

Ce projet a été discuté avec le Secrétariat technique du PBF au Burundi pour ses apports. Des commentaires techniques ont également été reçus de la part d'experts en matière de femmes, de paix et de sécurité au DPPA, à l'OSESG-GL, au siège et au bureau régional de l'ONU Femmes. Toutes ces différentes perspectives et contributions ont éclairé l'analyse du conflit, la hiérarchisation des interventions, les partenariats stratégiques, ainsi que les activités clés et la manière dont celles-ci bénéficieront aux communautés locales et renforceront la paix, la cohésion sociale et l'unité. La note de concept approuvée par le PBSO a également fourni le contenu nécessaire à la proposition complète

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁹: 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : : 100%

Degré de risque du projet¹⁰: 1

⁷ Lettre du Secrétaire Général des Nations Unies du 2 novembre 2020 au Président du Conseil de sécurité, sur la Mission Stratégique au Burundi du mois d'Octobre 2020

⁸ <https://wphfund.org/wp-content/uploads/2020/06/WPHF-2019-Annual-Report-FINAL-update-15-June-2020.pdf>

⁹ **Score 3** pour les projets dont l'objectif principal est l'égalité des sexes et qui allouent au moins 80 % du budget total du projet à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE)

Score 2 pour les projets dont l'égalité des sexes est un objectif important et qui allouent au moins 30 % du budget total du projet à GEWE

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité des sexes, mais pas de manière significative (moins de 30 % du budget total de GEWE)

¹⁰ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement¹¹). Le cas échéant, le(s) résultat(s) du PNUAD auquel (auxquels) le projet contribue :

Le projet contribue aux résultats 3 et 6 du PNUAD qui visent à donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'accéder aux services publics et de contribuer à la paix et à la sécurité dans un environnement qui respecte leurs droits fondamentaux.

- Résultat 3 : "D'ici 2023, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ont un accès égal aux programmes d'autonomisation et de protection sociale".
- Résultat 6 : "D'ici 2023, les femmes et les hommes de tous âges et les groupes particulièrement vulnérables utilisent équitablement les services des institutions qui garantissent l'éligibilité, la paix, l'égalité des sexes, la justice et le respect des droits de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente

Le cas échéant, les objectifs stratégiques nationaux auxquels le projet contribue :

Le projet est cohérent avec :

Plan National de Développement : Enjeu 4 : « La gouvernance axée sur la sauvegarde de la souveraineté nationale »

Politique nationale en matière de genre : Axe stratégique (5) : Promotion et participation équitables des femmes et des hommes dans les sphères de décision, la consolidation de la paix et les mécanismes de sécurité, ainsi que (1) : Amélioration du statut social et culturel des femmes dans la famille et la société, (3) : Promotion équitable du potentiel et de la position des femmes et des hommes dans l'économie

Plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies - tous les axes.

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

S'il s'agit d'une modification de projet, sélectionnez toutes les modifications qui s'appliquent et fournissez une brève justification :

Prolongation de la durée : Durée supplémentaire en mois (nombre de mois et nouvelle date de fin) :

Modification du résultat ou de la portée du projet : Changement de la répartition du budget entre les résultats ou les catégories budgétaires de plus de 15 % :

Budget supplémentaire du FBP : Montant supplémentaire par organisme bénéficiaire : XXXXX USD

Brève justification de l'amendement : Note : S'il s'agit d'une modification, indiquer les changements apportés au document de projet en ROUGE ou en SUIVI DES MODIFICATIONS garantissant l'inclusion d'un nouveau cadre de résultats et de tableaux budgétaires avec des changements clairement visibles. Les parties du document qui ne sont pas concernées doivent rester les mêmes. De nouvelles signatures de projets sont requises.

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

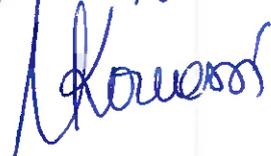
¹¹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Organisation(s) bénéficiaire(s) ⁷¹²</p> <p><i>Nom du représentant : Jennet KEM</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence : ONU Femmes Burundi</i></p> <div style="text-align: center;">  <p>Tel: 22 30 13 00 22 30 13 03</p> </div> <p><i>Date et sceau : 4/02/2021</i></p> <p><i>Nom du représentant : Moses CHASIEH</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence : AFSC Burundi</i></p> <div style="text-align: center;">  <p>American Friends Committee in Africa AFSC Burundi</p> </div> <p><i>Date et sceau : 04/02/2021</i></p>	<p>Représentant du Gouvernement</p> <p><i>Nom : Commissaire de Police Chef, Gervais NDIRAKOBUCA</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique</i></p> <div style="text-align: center;">  <p>MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE</p> </div> <p><i>Date et sceau :</i></p>
<p>Coordonnateur Résident ^{22 25 85 76}</p> <p><i>Nom : Nicole Kouesso</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date et sceau : 04/02/2021</i></p> <div style="text-align: center;">  <p>BUREAU DU COORDONNATEUR RESIDENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURUNDI</p> </div>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom :</i></p> <p><i>Signature :</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date et sceau :</i></p>

¹² Veuillez inclure un bloc de signature distinct pour chaque organisation bénéficiaire directe dans le cadre de ce projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Un bref résumé des **résultats de l'analyse des conflits en rapport** avec ce projet, en mettant l'accent sur les facteurs de tension/conflit que le projet vise à aborder et une analyse des principaux acteurs/parties prenantes qui ont un impact sur ou sont touchés par les facteurs de tension, que le projet visera à engager. Cette analyse doit tenir compte du sexe et de l'âge.

Quelle est la question/problème de la paix durable que le projet vise à traiter ?

Les facteurs de conflit réels et potentiels que le projet abordera sont identifiés ci-dessous, ainsi que les opportunités et les points d'entrée pour ce projet.

Contexte :

Après l'indépendance du Burundi en 1962, les tensions sociopolitiques ont conduit à la crise de 1972 qui a entraîné des massacres et l'exil de milliers de burundaises et burundais. En juin 1993, les premières élections démocratiques ont eu lieu dans le pays. Malgré ce pas important vers la démocratie et la stabilité, trois mois après son entrée en fonction, le président élu ainsi que d'autres dignitaires ont été assassinés, laissant le Burundi dans une crise profonde et ouvrant la voie au massacre d'autres milliers de civils burundais dans une guerre civile allant de 1994 à la signature de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, en août 2000. L'objectif premier de cet accord de paix était de mettre fin à l'exclusion et d'assurer la protection des droits de tous les Burundais dans le cadre d'un modèle de partage du pouvoir. Ainsi, la période entre 2000 et 2015 a été caractérisée par une situation politique et sécuritaire relativement calme et une relance socio-économique. Malgré une forte mobilisation des groupes de femmes dans le processus de paix qui a conduit à l'accord d'Arusha, l'accord final ne contenait que quelques considérations liées au genre et ne prévoyait aucune disposition pour assurer une participation significative des femmes.

Le processus électoral de 2015 a déclenché une autre crise politique. La candidature aux présidentielles de Feu Président Nkurunziza à la fin de son 2ème mandat a été perçue par quelques acteurs, notamment au sein de l'opposition et de la société civile, comme une violation de l'accord d'Arusha ainsi que de l'article 96 de la Constitution de 2005 qui stipule que "aucun président ne peut exercer plus de deux mandats". Dans ce contexte, un groupe de militaires et de policiers a organisé un coup d'État le 13 mai 2015, qui a finalement échoué. En conséquence, des milliers de Burundais ont fui en exil et le pays a été replongé en profonde crise sociopolitique. Les femmes et les jeunes filles ont enduré des épreuves particulières, notamment la violence, l'insécurité, des mécanismes d'adaptation négatifs, et assument des responsabilités domestiques et de subsistance supplémentaire. Les femmes réfugiées, en particulier, ont été exposées à un risque accru de violence sexuelle et sexiste en raison de la surpopulation des abris, des attitudes sexistes traditionnelles et de la séparation des membres de la famille. Les survivants continuent de rencontrer des difficultés pour accéder à des services adéquats en raison d'une connaissance limitée des procédures existantes et de structures de prévention et d'intervention insuffisantes à l'intérieur et à l'extérieur des camps.

De 2016 à 2018, le facilitateur du dialogue inter-Burundais, nommé par la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), a convoqué cinq sessions de dialogue à Arusha, mais le processus s'est arrêté en 2019, à l'approche des élections de 2020. Les femmes ont obtenu un rôle d'observateur dans le dialogue inter-burundais dirigé par la CAE, ce qui reflète la perception de leur rôle comme étant secondaire par rapport à celui des hommes dans la prise de décision et le leadership.

Le 20 mai 2020, les élections présidentielles, législatives et communales se sont déroulées dans un environnement relativement calme et pacifique, malgré les menaces de la pandémie de COVID-19. Le CNDD-FDD au pouvoir est sorti victorieux et les parties prenantes burundaises ont accepté les résultats dans une démonstration claire de leur détermination à embrasser la paix et la stabilité, tout en s'éloignant de l'expérience et de la crise électorale controversée de 2015. En conséquence, le président Evariste Ndayishimiye a été élu et a prêté serment le 18 juin 2020. Dans son discours d'investiture, le président Ndayishimiye a présenté les six principales priorités de son gouvernement pour les prochaines années, en identifiant comme l'une de ces priorités "la paix et la réconciliation", l'engagement de discussions et d'un dialogue en vue de l'installation des personnes déplacées et du retour des réfugiés et des Burundais en exil.

Toutefois, le contexte de paix et de sécurité actuel reste à renforcer contre d'éventuels défis pour la paix et la stabilité qui persistent. Les paragraphes suivants se concentrent spécifiquement sur les facteurs que ce projet contribuera à aborder, notamment la participation politique des femmes à améliorer au sein des institutions de l'État, et la violence sexuelle et basée sur le genre, ainsi que l'impact négatif du traumatisme causé par des années de violence sur la cohésion sociale au niveau local et national, en tenant compte des vulnérabilités économiques, de la croissance de l'aide humanitaire et du retour à grande échelle des Burundais déplacés comme facteurs d'exacerbation des tensions avec des conséquences particulières pour les femmes et les filles.

Facteurs, moteurs et dynamiques de conflit :

Dialogue Inter Burundais et Partage du Pouvoir.

Sur les aspects de dialogues communautaires, il est heureux de noter que le Gouvernement du Burundi reste toujours favorable avec l'appui du Bureau de l'Ombudsman et les nouvelles structures en cours de mise en place au niveau local. Les femmes, en particulier, les femmes médiatrices sont de potentiels acteurs susceptibles de contribuer très efficacement au niveau communautaire.

Inclusion politique limitée des femmes

Les femmes représentent actuellement 33,33% du gouvernement, 39,02% de l'Assemblée nationale, 41,03% du Sénat et 34% du Conseil communal. Malgré ces efforts, la représentation des femmes aux postes désignés au niveau des collines et dans les partis politiques reste inférieure à 20 % et moins de 10 % dans les forces de défense de sécurité, selon une étude menée par ONU Femmes. On observe, cependant que les femmes auraient pu faire mieux si leurs partis politiques avaient placé plus de femmes en tête de liste dans leurs fiefs¹³.

En outre, le faible nombre de femmes occupant des postes de prise de décision au niveau local, ne permet pas de valoriser leurs contributions significatives à la consolidation de la paix au niveau local, notamment par le biais de connaissances, de compétences et de réseaux spécifiques. Parmi les besoins des femmes qui n'ont pas été pris en compte, on peut citer la prise en compte des priorités des femmes dans la gestion des conflits au niveau communautaire, là où la tradition veut que les femmes soient exclues, la participation à des cadres décisionnels où les maris veulent représenter leurs femmes sous différents prétextes, et la participation à la planification du développement local qui ne tient pas compte des priorités des femmes (par exemple l'eau et l'assainissement), la violence sexuelle, l'exclusion des femmes de l'accès aux ressources, y compris la terre, entre autres.

Le projet cherchera à soutenir de fortes synergies entre les femmes médiatrices et les femmes dirigeantes élues et nommées pour plaider en faveur d'une participation effective des femmes aux

¹³Dans le cadre des élections législatives de 2015, alors que les listes de candidats de tous les partis et de toutes les provinces présentaient en moyenne 34% de candidates conformément à la loi, la moyenne des femmes en tête de liste n'était que de 14%. En 2020, la situation n'a pas changé, le nombre moyen de femmes placées en tête de liste (à l'exclusion des candidats indépendants) n'étant que de 11% et en deuxième position, de 27%. Trois partis ont présenté des listes qui n'incluaient aucune femme en première ou deuxième position.

mécanismes de consolidation de la paix, aux processus de dialogue et de médiation, et à la vie politique et civique, de la base au niveau central.

Violence sexuelle et basée sur le genre

Le statut socioculturel des femmes au Burundi est toujours caractérisé par la discrimination et parfois la violence basée sur le genre, notamment domestique. Les rapports des Centres de prise en charge holistique font état d'une augmentation du nombre de cas. De janvier à septembre 2020, un seul centre de prise en charge intégrée avait déjà enregistré 959 victimes de VSBG. Cette situation est à son tour influencée par une société traditionnellement patriarcale où les masculinités prédominantes sont liées à des comportements parfois violents, y compris l'utilisation de la violence comme mécanisme de résolution des conflits. Ces masculinités prédominantes jouent également un rôle dans les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et dans les faibles niveaux de femmes occupant des postes de direction par rapport aux hommes, malgré les cadres juridiques et politiques qui favorisent une plus grande égalité des sexes.

Dans ce contexte, il sera essentiel de saisir l'occasion offerte par ce projet pour aider à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes, tout en renforçant le leadership des femmes dans le domaine de la consolidation de la paix grâce au renforcement de leurs capacités, de leurs connaissances, de leurs compétences, de leur organisation et de leurs réseaux. Ces efforts devraient donc favoriser une transformation au niveau communautaire, en mettant l'accent sur les masculinités positives pour aider à prévenir la violence et à lutter contre les stéréotypes négatifs qui renforcent le statut des femmes en tant que citoyennes de seconde zone.

La cohésion sociale érodée par les traumatismes des violences passées

Le traumatisme généralisé lié à l'extrême violence vécue par la plupart des Burundais pendant la guerre et les périodes d'instabilité politique violente qui ont suivi a érodé le tissu social et est susceptible d'alimenter la méfiance entre les communautés.

Si des processus et mécanismes ont été mis en place pour traiter les séquelles du conflit passé et créer les conditions de la cohésion sociale et de la réconciliation, notamment une Commission Vérité et Réconciliation (CVR), le traumatisme lié à l'histoire violente du pays reste très répandu et peu traité.

Les dynamiques de conflit vécu posent un défi aux processus de guérison des traumatismes et de renforcement de la confiance au sein des communautés, ce qui rend impératif de créer les conditions nécessaires pour soutenir cette guérison et aider à reconstruire la confiance, prévenir les affrontements violents et canaliser les capacités des jeunes vers la réconciliation et le développement durable.

Les assistants psychosociaux, y compris les femmes médiatrices auront la capacité d'identifier les symptômes de traumatisme dans les communautés, de traiter les cas faciles et de renvoyer les cas difficiles aux centres de guérison où les psychologues seront présents. Cela permettra également de préparer une stratégie de sortie du projet, car les AP continueront à travailler dans les communautés lorsque le projet sera terminé.

Les facteurs susceptibles d'exacerber le conflit

Crise socio-économique et besoins humanitaires croissants : Ces défis pour le maintien de la paix dans le pays se situent dans un contexte socio-économique extrêmement fragile et marqué par le COVID-19. La normalisation des relations entre le Burundi et ses partenaires à la suite de la mesure prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le retrait de son agenda est un bon présage pour réanalyser les modalités pratiques pour de nouveaux partenariats économiques¹⁴.

¹⁴ Communiqué N° 2 de l'Etat du Burundi suite à la mesure prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de retirer le Burundi

La Banque mondiale prévoit également que le niveau de pauvreté au Burundi sera de 85,9 % en 2022, ce qui appelle à une action visant à renforcer l'autonomie économique des communautés. Les conditions de vie des citoyens se détériorent avec l'augmentation du taux d'inflation. Cela affecte les moyens de subsistance de la population, en particulier les femmes pauvres qui dirigent la majeure partie de la production agricole. Les prix des denrées alimentaires augmentent alors que le pouvoir d'achat de la population diminue, en particulier dans les zones rurales, ce qui a un impact observable sur l'état nutritionnel. Le nouveau gouvernement s'est engagé à soutenir la reprise économique comme l'une des mesures visant à maintenir les moyens de subsistance.

En outre, en raison des catastrophes naturelles, telles que les inondations, les besoins humanitaires ont augmenté depuis le début de 2020, et cette situation s'est encore aggravée en raison de la pandémie COVID-19. Cela a provoqué des déplacements et des migrations forcés et a affecté la production alimentaire. Les inondations saisonnières causées par la montée des eaux du lac Tanganyika dans la région de Gatumba (Bujumbura, une des provinces de mise en œuvre de ce projet) ont touché en 2020 45 681 personnes représentant 8 543 ménages et ont provoqué le déplacement de 17 792 personnes représentant 3 210 ménages, dont 56 % de femmes vivant sur trois sites¹⁵. En août 2020, la population burundaise déplacée, principalement dans les provinces ciblées par le projet (provinces de Cibitoke, Bubanza, Rumonge, Bujumbura Mairie et Bujumbura Rural, OCHA, 2020), a atteint 131.336 personnes représentant 28.333 ménages, dont 55% sont des femmes. Avec le sous-financement actuel, la plupart des besoins spécifiques des femmes et des filles en termes de sécurité, d'hygiène, de dignité, de nutrition et d'éducation, ne sont pas satisfaits.

Retour à grande échelle des populations déplacées : Selon les rapports du HCR et de l'OIM (2020), en juillet 2020, il y a eu une augmentation de 30 % des Burundais retournant dans leur pays depuis les pays voisins, y compris la RDC, le Rwanda et la Tanzanie. Environ 19 000 réfugiés sont rentrés volontairement chez eux au 30 septembre 2020, ce qui fait un total d'environ 99 000 réfugiés burundais qui sont rentrés volontairement chez eux depuis septembre 2017. Il reste environ 328 747 réfugiés burundais dans les pays voisins. On s'attend à ce que le nombre de rapatriés augmente. Cela constitue un défi pour le maintien de la paix car les services de base dans les communautés d'accueil pourraient être mis à rude épreuve, ce qui pourrait créer ou aggraver les tensions entre les rapatriés et les communautés d'accueil. Cela pose des défis spécifiques aux besoins des femmes et des jeunes filles, notamment l'auto-appropriation des terres des rapatriés par les voisins et les autres membres de la famille élargie, la réintégration des rapatriés dans la nouvelle communauté après plusieurs années, voire décennies d'exil, etc.

Les communautés touchées doivent être soutenues pour s'accepter mutuellement et prévenir toute émergence de conflit et pour gérer les tensions potentielles de manière opportune et harmonieuse au sein de la communauté. La majorité des 99 000 rapatriés ont été installés dans les provinces d'intervention du projet, la province de Makamba étant celle qui en compte le plus (18 855¹⁶), suivie de Kirundo (8 177), Rumonge (3 013), Gitega (1 855), pour n'en citer que quelques-unes. Ce projet prévoit des interventions, s'appuyant sur le travail actuel avec les médiatrices avec le soutien d'autres donateurs, dont la WPHF, le Japon et la France (financement en cours de mise en œuvre), pour favoriser la cohésion sociale, le rétablissement et la résilience des communautés.

de son agenda politique.

¹⁵ UN HRP Burundi 2020

¹⁶ file:///C:/Users/MOSESC~1/AppData/Local/Temp/Burundi%20Volrep.pdf

hommes adultes (30-60 ans) les moyens de rester résistants et de se concentrer sur la paix et la cohésion sociale de leurs communautés.

- b) Une brève description de la manière dont le projet s'aligne sur/appuie les **cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**, **comment** il assure **l'appropriation nationale** et comment le projet s'appuie sur toute phase antérieure de soutien du FBP et/ou sur les **leçons concrètes tirées**.

La proposition de projet est en cohérence avec le Plan National de Développement du Burundi, en particulier avec la priorité stratégique "une gouvernance centrée sur la souveraineté nationale", ainsi qu'avec la vision et les priorités du Gouvernement en matière d'unité nationale, de consolidation de la paix, de la jeunesse, de développement communautaire et autres. Il s'aligne sur les dispositions du Plan National de Développement relatives à "l'amélioration du bien-être et la promotion de l'intégration du genre", que le réseau a un grand potentiel pour traduire dans la réalité, déjà prouvé par ses contributions à la promotion de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique ainsi que ses réalisations dans la mobilisation des femmes pour leur auto-promotion et pour leurs droits. Le projet répond à la Politique Nationale Genre et à son Plan d'Action National 2017-2021, en particulier le 5^{ème} axe stratégique : "Promotion équitable de la participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans la consolidation de la paix et de la sécurité". Il s'aligne également sur les recommandations de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de son plan d'action au Burundi, en particulier le deuxième axe sur "l'égalité et l'équité dans la participation des hommes et des femmes aux postes de décision et aux mécanismes de consolidation de la paix", y compris le résultat 4 du PAN 1325 sur "la participation équitable des femmes et des filles dans les organes élus jusqu'à la colline et dans les postes non élus et leur influence positive sur les décisions qui y sont prises".

En ce qui concerne les cadres de coopération des Nations unies, le projet s'aligne sur le résultat 3 du PNUAD qui stipule "D'ici 2023, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ont un accès égal aux programmes d'autonomisation et de protection sociale, le produit 3 se concentrant sur un plus grand nombre de femmes et de jeunes, en particulier les plus vulnérables, impliqués dans les structures collinaires/communautaires et coopératives". Il s'aligne également sur le résultat 6 du PNUAD, qui stipule que "d'ici 2023, les femmes et les hommes de tous âges et des groupes particulièrement vulnérables utilisent équitablement les services des institutions qui garantissent l'éligibilité, la paix, l'égalité des sexes, la justice et le respect des droits de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente". Elle est également conforme au cadre de résilience, une approche stratégique intégrée qui regroupe les interventions des Nations unies en matière de paix, de développement et d'aide humanitaire en un seul instrument. Ce cadre stipule dans la priorité II : "Améliorer l'accès aux services administratifs, sanitaires et judiciaires et leur qualité", qui est axée sur la prévention et les soins holistiques aux victimes de la violence liée au sexe, y compris le soutien psychosocial et économique, en collaboration avec l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il s'aligne également sur le cadre des Nations unies pour la réponse socio-économique à la pandémie de COVID 19, en particulier sur les piliers de la résilience communautaire, de la cohésion sociale et de la reprise économique.

- c) Un **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence/complémentarité avec la proposition actuelle
Addressing Root Causes of Armed Conflict (Building Bridges in Burundi Program, BBB) (2017 - 2021), mis en œuvre par Help a Child, American Friends Service Committee, Cord, and Mensen met een Missie	Ministère néerlandais des affaires étrangères : 8,1 millions d'euros pour promouvoir la cohésion sociale, la sécurité humaine et la résilience de la jeunesse burundaise (filles et garçons) et des communautés locales (hommes et femmes)	Promotion de la cohésion sociale, de la sécurité humaine et de la résilience de la jeunesse burundaise (garçons et filles) et des communautés locales (femmes et hommes)	<p>Complémentarité : Le programme BBB renforce la résilience socio-économique de 16 000 jeunes filles et garçons (18-30 ans) et soutient les parajuristes (hommes et femmes) et les médiateurs (hommes et femmes), ainsi que les points focaux de la justice transitionnelle, qui travaillent tous à la réconciliation et à la médiation communautaires. Le programme BBB et le projet PBF travaillent tous deux au niveau communautaire, notamment dans quatre provinces communes.</p> <p>Différence : Le programme BBB ne se concentre pas entièrement sur la participation des femmes et des jeunes filles au processus de médiation et de résolution des conflits avec un soutien socio-économique, mais</p>

			ajoute des aspects de gouvernance locale (création de comités locaux de gouvernance participative). Cette nouvelle intervention du PBF n'est pas directement liée à la gouvernance locale.
Renforcement des mécanismes locaux de prévention des conflits au Burundi (2018-2021), mis en œuvre par l'OIM, le PNUD et ONU Femmes	Fonds de consolidation de la paix 3 449 217 Dollars US	Le projet vise la prévention et la résolution des conflits communautaires, la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés, par le renforcement des capacités administratives et procédurales des parties prenantes dans la gestion des conflits communautaires, la réconciliation et la guérison psychosociale. Le projet couvre 13 provinces et cible les communautés.	Ce projet de "Renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits" a soutenu les capacités des membres du réseau. Le projet PBF s'en inspire donc pour renforcer encore le travail du Réseau. Au niveau de la différence, le projet actuel se concentrera sur le renforcement organisationnel et institutionnel.
Autonomiser les femmes, les jeunes et les enfants vulnérables pour la consolidation de la paix au Burundi (2020 - 2021), mis en œuvre par l'AFSC et Cord	Ministère belge des affaires étrangères ; 400 000 euros	La prévention des conflits par la promotion d'actions opportunes, en mettant l'accent sur la médiation et le rôle des femmes dans la paix et la sécurité ; Promotion des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants, et soutien à l'établissement des principes de l'État de droit.	En termes de complémentarité, ce projet vise également à renforcer le pouvoir économique des femmes et des jeunes filles dans l'une des provinces (Makamba) du nouveau projet PBA. Il y a également la mise en place de groupes de solidarité et de groupes collectifs pour renforcer la défense des intérêts sur des questions essentielles à la paix. La différence est que ce projet cible directement un certain nombre d'enfants pour influencer la restitution de leurs droits.
Fonctions de suivi et	Fonds pour la paix et l'aide	Le projet vise à capitaliser sur la	Au niveau de la complémentarité, les deux

d'évaluation du Fonds humanitaire et de paix pour les femmes au Burundi	humanitaire en faveur des femmes 900.000 dollars US	contribution des femmes à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits en leur donnant les moyens de faire face et de relever les nouveaux défis de la consolidation de la paix liés aux élections. Plus précisément, l'allocation vise à renforcer 1) l'engagement des femmes dans la prévention/médiation des conflits liés aux élections et 2) l'autonomisation économique des femmes afin d'améliorer leur capacité à s'engager dans la dynamique de consolidation de la paix et la cohésion sociale.	projets visent à établir efficacement le réseau de femmes médiatrices comme une institution efficace de médiation et de résolution des conflits au sein des communautés. La différence est que les projets WPHF ciblent les capacités individuelles des femmes médiatrices, tandis que le projet PBF proposé vise à renforcer la capacité institutionnelle du Réseau, ainsi que la mise en réseau stratégique avec d'autres acteurs, du niveau communautaire au niveau national et régional.
---	---	--	---

II. Contenu du projet, justification stratégique et stratégie de mise en œuvre (4 pages maxi plus annexe du cadre de résultats)

Le projet s'appuie également sur le travail que le Réseau des femmes médiatrices a entrepris au Burundi depuis sa création, en 2014, avec le soutien d'ONU Femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. En 2020, le réseau compte 16 000 femmes médiatrices qui ont travaillé dans toutes les communes du Burundi (129/119 au total) et ont traité environ 25 000 conflits au niveau local avec une moyenne de 61 % de réussite. Ces conflits communautaires sont, en moyenne, 30 % familiaux (tels que les disputes domestiques, les conflits pour les ressources, etc.) ; 28 % politiques (tels que les tensions entre les membres des partis politiques, la violence provenant des ailes de jeunesse ou d'autres acteurs politiques, etc.) ; 27 % sociaux (tels que les tensions entre voisins, la criminalité, etc.) ; 9 % liés à la terre (tels que la concurrence pour la terre) ; 5 % de VAWG (tels que le viol). Comme on peut le constater, 15% des cas ont échoué et 21 % ont été partiellement résolus. Ces affaires représentent 24 % des conflits qui auraient été portés devant les tribunaux de résidence¹⁷. Les cas résolus avec succès ont favorisé la cohésion sociale, la coexistence pacifique et une plus grande confiance dans le travail des femmes médiatrices. En outre, leur expérience en matière de consolidation de la paix et leurs liens étroits avec la communauté leur ont permis de mener des initiatives clés pour la paix dans un environnement

très tendu et complexe en impliquant tous les acteurs politiques. Cela inclut l'organisation d'activités de sensibilisation sur l'importance de la tolérance, du dialogue, de la résolution pacifique des conflits, le travail main dans la main avec les autorités locales pour informer les membres de la communauté et la diffusion d'informations fiables pour contrer les rumeurs. Ils ont lancé avec succès des processus de dialogue dans 17 provinces avec les acteurs politiques, les forces de sécurité et la société civile. Ces dialogues ont permis d'établir des espaces de dialogue, d'accroître la confiance et de résoudre les problèmes qui mettent en péril la stabilité des communautés. Aujourd'hui, les dialogues se déroulent actuellement sur toutes les collines qui couvrent l'ensemble du pays. Ils ont, dans cette optique, organisé environ 27000 sessions de dialogue pour prévenir les conflits familiaux, sociaux, politiques, communautaires, fonciers et les SGBV. Les femmes médiatrices, à travers tout le pays sont coordonnées par 516 points focaux communaux et 18 points focaux provinciaux. En 2020, 550 des 16 000 femmes établies au niveau collinaire sont des jeunes femmes introduites en 2019.

Les femmes médiatrices sont choisies au sein de leurs communautés pour travailler à la prévention et à la résolution des conflits locaux, tout en mobilisant les femmes dans le cadre de la participation politique locale et en favorisant leur autonomisation économique. Au cours des cinq dernières années, leur travail au sein du réseau leur a permis d'acquérir la confiance et le savoir-faire pratique nécessaires pour aborder et gérer les conflits liés à la politique et aux élections et d'autres questions souvent sensibles. En outre, les femmes médiatrices contribuent à apaiser les tensions au niveau communautaire.

Le projet vise à renforcer, grâce à un réseau de médiatrices institutionnellement et techniquement indépendantes, les contributions des femmes aux efforts nationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Cela se fera en consolidant et en intensifiant les initiatives passées et en cours du réseau, en mettant l'accent sur les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse, en particulier :

- Favoriser l'inclusion politique des femmes de tous les horizons en soutenant les efforts de plaidoyer du réseau, en animant des dialogues communautaires sur l'égalité des sexes et la participation politique des femmes et en encourageant les alliances entre les femmes leaders au niveau local et les femmes leaders au niveau national
- Favoriser la réconciliation, atténuer les tensions et prévenir les conflits en soutenant les capacités du réseau à faciliter le dialogue et à traiter les traumatismes au niveau communautaire, y compris les conflits et les traumatismes liés aux VSBG.

Le projet visera également à renforcer la capacité du réseau à réaliser ses travaux à plus grande échelle et de manière plus systématique :

- Soutenir le Réseau de médiation des femmes pour qu'il s'établisse comme une entité juridique dotée d'un cadre institutionnel et opérationnel efficace qui lui permette de gagner davantage de membres, de leur fournir un soutien juridique et institutionnel si nécessaire, et de continuer à renforcer leurs capacités techniques afin qu'elles soient plus efficaces dans leur travail.
- Soutenir les membres du Réseau de médiation des femmes afin qu'elles soient économiquement autonomes et financièrement autonomes pour assurer la durabilité de leur travail et de leur engagement.

Dans toutes ses interventions, le projet soutiendra les efforts du réseau pour mettre fin à la violence contre les femmes afin de faire progresser les droits humains des femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ce qui contribuera en fin de compte à la paix et à la stabilité au Burundi.

Le projet visera principalement les femmes médiatrices, femmes leaders des coopératives et groupements des femmes au niveau communautaire et les femmes occupant des postes de direction au niveau communautaire.

En outre, le projet aidera les femmes leaders au niveau national à s'engager dans les efforts du réseau pour accroître la participation des femmes dans le dialogue national et les processus de consolidation de la paix et pour aider à renforcer le lien entre la cohorte de bâtisseurs de la paix au niveau local et les femmes leaders au niveau national comme un moyen d'accroître leur impact collectif sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour la consolidation de la paix.

Travaillant sur les 4 piliers de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (prévention, participation, protection et relèvement communautaire), le projet contribuera à la localisation de la résolution 1325 dans sept provinces du Burundi de manière holistique, en renforçant le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, y compris les droits de l'homme.

Le projet apportera un soutien au réseau, qui a récemment été reconnu comme une association légale, afin qu'il puisse mener des interventions sur son propre compte, au-delà des activités individuelles des OSC/ONG qui en font partie, atteindre les jeunes femmes et promouvoir le leadership des femmes et leur participation significative aux processus sociaux et politiques.

Dans cette optique, les résultats attendus suivants ont été identifiés :

Résultat 1 : : Le leadership des femmes et leur participation significative au dialogue et à la médiation communautaires sont accrus grâce à un réseau institutionnalisé qui est durable et efficace pour soutenir et protéger ses membres et renforcer la collaboration entre les artisans de la paix au niveau local et les femmes dirigeantes au niveau national pour un impact collectif plus fort sur la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix

Dans le cadre de ce résultat, le projet soutiendra l'acquisition de ses propres locaux et d'équipements opérationnels de base le recrutement du personnel de son siège. Il assurera le renforcement des capacités techniques de l'organe directeur et des membres du réseau grâce à une formation spécialisée et ciblée et à l'élaboration de matériel, notamment des manuels, des lignes directrices, des boîtes à outils et des meilleures pratiques pour diriger un réseau de femmes médiatrices. En outre, le projet renforcera les processus et capacités organisationnels, opérationnels, de leadership et de gouvernance du réseau. Le soutien permettra au réseau d'acquérir une identité juridique et institutionnelle, ainsi que d'être doté des capacités techniques et opérationnelles adéquates pour mener à bien son mandat et ses responsabilités avec un impact consolidé au niveau national. Cette institutionnalisation est une condition nécessaire pour que le Réseau ait un impact durable sur la prévention et la consolidation de la paix et renforce sa position en tant que partenaire légitime pour s'engager dans des processus de dialogue au niveau national au Burundi.

Il soutiendra la cartographie et la création d'une base de données de toutes les femmes médiatrices, du niveau national au niveau local, et créera une plate-forme numérique interactive reliant tous les membres et partenaires. Cela permettra de renforcer l'interaction entre ses membres et entre le réseau et ses partenaires extérieurs. Elle facilitera également la mise en œuvre de certaines interventions virtuelles, pendant et après la pandémie de covid19, notamment les formations, l'apprentissage et le partage d'informations et de connaissances.

Le projet renforcera également la coordination interne du réseau au sein de ses membres dans tout le pays, ainsi que les liens avec les autres parties prenantes et les autorités nationales, provinciales et locales. Ainsi, ce réseau institutionnalisé plus fort et suffisamment expérimenté contribuera plus aisément aux efforts de mise en œuvre de la R1325 aux côtés du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du genre et d'autres principaux acteurs de la consolidation de la paix. Il établira des mécanismes/rerelations très étroites de travail avec et le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la sécurité

publique. Le Ministère en charge du genre contribuera à coordonner ses initiatives comme cela est fait pour les autres Organisations féminines qui œuvrent dans le secteur de la prévention des conflits.

En outre, il sera en mesure d'échanger les leçons apprises, les expériences, les défis et les opportunités avec d'autres réseaux aux niveaux régional et mondial. Le projet soutiendra le réseau autonome et indépendant afin de créer des synergies avec d'autres femmes leaders, y compris des parlementaires, des sénateurs, des administratifs locaux, des dirigeants d'OSC, en apportant leurs expériences et leur expertise pour renforcer les efforts de consolidation de la paix au niveau national. Elles seront aidées à établir des liens avec les administratifs locaux et les mécanismes de paix et de sécurité (comités mixtes, etc.) afin de garantir l'intégration des questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes dans leur travail. Elles seront mises en relation avec des réseaux d'autres réseaux de femmes bâtisseurs de paix, au niveau national, régional et mondial pour partager leurs expériences.

Un réseau plus fort, plus efficace et plus performant, avec des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs nationaux et communautaires, sera essentiel pour mettre en place des mécanismes permettant de réunir les femmes leaders au niveau communautaire et les femmes leaders au niveau national. Ces mécanismes permettront une plus grande visibilité et une meilleure collaboration entre elles en vue d'accroître leur participation et leur leadership significatifs dans la consolidation de la paix et les processus sociaux et politiques à tous les niveaux.

Les résultats et les activités de ce résultat contribueront à renforcer l'ancrage institutionnel du réseau afin qu'il puisse, à son tour, contribuer à une participation accrue des femmes médiatrices aux processus au niveau national. Grâce à ce projet, le réseau renforcera les partenariats avec le ministère chargé du Genre afin de mettre en œuvre l'axe 1 de la Politique Nationale Genre sur l'élimination des stéréotypes et des normes culturelles négatives qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et qui engendrent la violence à leur égard. Un soutien technique sera fourni pour élaborer des lignes directrices, des boîtes à outils, du matériel de formation et des méthodologies pour soutenir la mise en œuvre des interventions du projet.

Résultat 2 : Les conflits et les tensions au niveau communautaire, notamment ceux liés à la famille, à l'accès à la terre et aux droits fonciers, aux différends de toute autre nature, à la violence contre les femmes et au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont traités par un réseau de femmes médiatrices renforcé.

Dans le cadre de ce résultat, il sera établi une plateforme d'alerte précoce et de réponse rapide qui i) contribuera à renforcer les capacités du réseau en matière d'alerte précoce et de réponse rapide et ii) aidera à collecter des données et des analyses sexospécifiques sur les tendances des conflits au niveau communautaire et à surveiller l'effet cumulatif des travaux du réseau. Cette plateforme, qui sera pilotée dans les sept provinces ciblées par le projet, sera mise en place au siège du Réseau et réunira 10 femmes médiatrices par province d'intervention (70) ayant les capacités et les compétences requises pour traiter la dynamique des conflits et prévenir leur aggravation. Les femmes médiatrices seront sensibilisées et formées aux approches méthodologiques de l'analyse et de la réponse aux alertes précoces. Cette plate-forme donnera aux membres la capacité d'identifier rapidement les déclencheurs potentiels de conflits et de suivre les procédures recommandées pour y faire face en collaboration avec les autorités locales par des moyens pacifiques. La Plateforme sera également équipée d'outils de suivi, de collecte de données (numériques si possible), d'analyse et de compte-rendu validés de commun accord avec le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la sécurité publique en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

En utilisant le matériel de formation et d'orientation élaboré dans le cadre du premier résultat pour le réseau institutionnalisé, le projet formera les membres du réseau dans les sept provinces qui seront ciblées, à détecter les signes avant-coureurs de violence, y compris ceux liés aux nouveaux défis de la consolidation de la paix, et à les relier aux structures locales et nationales de prévention des conflits, de médiation et de protection contre la violence, y compris la violence contre les femmes, si nécessaire. De nouveaux modules de formation seront introduits sur la médiation, l'identification et le partage des bonnes pratiques. Un accent particulier sera mis sur le leadership transformationnel des femmes médiatrices, la mise en réseau et la gestion organisationnelle. Une attention particulière sera accordée à la formation des jeunes femmes en tant que médiatrices, en vue d'élargir la composition du réseau et d'intégrer les points de vue et les contributions des jeunes femmes en tant qu'agents de la paix dans leurs communautés.

Résolution des conflits et dialogue : Sous le leadership du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la sécurité publique et en étroite collaboration avec le Ministère en charge du genre, responsable de coordonner la mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325, le projet facilitera également la collaboration stratégique entre le réseau des femmes médiatrices et les réseaux de jeunes au niveau local, afin d'améliorer l'échange de connaissances et de stratégies sur la prévention des conflits. Il soutiendra la création d'espaces communautaires tels que les cases de la paix, les clubs de paix et d'autres espaces de dialogue social, de réconciliation et de cohésion sociale.

La capacité d'assistance juridique du réseau sera améliorée et les partenariats seront renforcés avec les tribunaux et les mécanismes de justice au niveau local afin de faciliter l'accès à la justice en cas de besoin. Les femmes médiatrices seront également formées aux principes de base du droit afin de leur fournir une couverture et une capacité à discerner les affaires relevant ou non de leur compétence. Le projet renforcera également la capacité des femmes médiatrices en tant que parajuristes à conseiller, orienter et conseiller les femmes et les autres membres de la communauté pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable, afin de maintenir la cohésion de la communauté.

Guérison des traumatismes, réconciliation, dialogues intergénérationnels et réduction de la violence à l'égard des femmes : Grâce à ce projet, les femmes médiatrices renforceront également leurs capacités à traiter et à contribuer à la guérison des traumatismes et à la réconciliation dans leurs communautés, ainsi qu'à former les membres d'autres communautés à gérer leurs propres centres ou cliniques de guérison des traumatismes, avec la participation de femmes médiatrices qui serviront d'assistantes psychosociales. Des psychologues seront déployés dans chacune des municipalités pour fournir un soutien psychosocial et collaboreront avec les femmes médiatrices et les formeront à un engagement à plus long terme avec les communautés pour un travail de guérison continu. Des espaces de dialogue intergénérationnel seront organisés pour traiter les traumatismes passés. Les questions liées à l'héritage du passé, y compris la violence sexuelle à l'égard des femmes, seront abordées.

Dans un effort pour intégrer la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes dans l'ensemble des travaux du réseau, le projet fournira également aux femmes médiatrices des ressources et des outils pour accroître leurs connaissances et leurs compétences sur les principes, les méthodologies et les stratégies de défense et de renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (GEWE), ainsi que sur la mise en œuvre des engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité (WPS), tels que contenus dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

Promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre : En outre, le projet renforcera également les capacités des membres du réseau à être les ambassadeurs des droits des femmes dans leurs communautés. Il dotera les membres des outils nécessaires, adaptés à la culture et à l'âge, pour leur permettre d'informer le public sur les droits des femmes en s'appuyant sur l'approche de la masculinité positive pour lutter contre les stéréotypes et faire évoluer les mentalités. Par conséquent, à travers ce projet, le réseau s'associera à des hommes et des dirigeants communautaires pour influencer et promouvoir des attitudes positives qui favoriseront des relations respectueuses et le

respect des droits de l'homme et de la femme au sein des communautés. Le projet établira également des partenariats avec l'Association des radiodiffuseurs du Burundi et les stations de radio locales afin de développer des programmes axés sur la promotion de relations respectueuses et l'égalité de genre. En outre, le projet soutiendra le plaidoyer stratégique et la sensibilisation des décideurs, des leaders communautaires et religieux et des réseaux professionnels, afin d'obtenir des engagements et des actions visant à transformer les normes et les stéréotypes sociaux négatifs par la mobilisation et les dialogues communautaires. Il renforcera le rôle des chefs culturels et traditionnels dans la prévention des conflits et le soutien à l'égalité de genre et reliera les conseils nationaux des leaders traditionnels aux initiatives régionales connexes pour l'apprentissage et l'échange d'expériences. Elle soutiendra les campagnes de sensibilisation, la formation et l'établissement de rapports sur les engagements internationaux relatifs aux "femmes, à la paix et à la sécurité", notamment la résolution 1325, la CEDAW, et le Programme d'Action de Beijing.

Résultat 3 : *Le réseau des femmes médiatrices et ses membres sont économiquement et financièrement autonomes et auto-suffisants grâce au développement d'entreprises basés sur les chaînes de valeur existantes et à une approche basée sur l'épargne.*

Un réseau de femmes médiatrices plus fort et institutionnalisé doit répondre aux besoins d'autonomie économique de ses membres afin qu'ils puissent assumer avec crédibilité leurs responsabilités de médiation et de consolidation de la paix en tant que leaders au niveau communautaire. Il a également besoin de sa propre autonomie financière à moyen et long terme.

Ainsi, les produits et les activités de ce résultat ont été conçus en tenant compte des leçons tirées des cases de la paix du Liberia, un autre effort soutenu par ONU Femmes pour les femmes bâtisseurs de paix. Les cases de la paix sont des espaces mis en place par les femmes libériennes, où elles s'engagent dans la médiation des conflits locaux et participent à une série d'activités de prévention de la violence et des conflits au niveau local. Les cases de la paix ont adopté une approche unique basée sur l'épargne qui a été essentielle pour contribuer à l'autonomisation économique des femmes impliquées.

Tirant les leçons de cette expérience, le projet s'appuiera sur les expériences passées pour continuer à renforcer les capacités des médiatrices à identifier les entreprises autonomes potentielles liées aux chaînes de valeur existantes, à élaborer des plans d'affaires et à renforcer leurs compétences en matière de gestion financière et commerciale, à élaborer des formules de distribution de dividendes. En outre, le projet soutiendra l'exploration de partenariats entre le réseau et les institutions financières traditionnelles afin de donner accès à des capitaux supplémentaires et de plaider auprès du gouvernement national pour qu'il soutienne le réseau dans le cadre de la Banque nationale d'investissement des femmes, des jeunes, Banque Agricole, ...

Pour ce faire, le projet appuiera la finalisation de la cartographie des activités génératrices de revenus agricoles et non agricoles en cours, mises en œuvre par les médiatrices individuellement et/ou en groupe. Sur cette base, le projet aidera les femmes membres du réseau à former ou à rejoindre des coopératives existantes ; il aidera les coopératives à se spécialiser autour des chaînes de valeur spécifiques qui leur permettront de développer leurs activités et d'améliorer la situation économique des membres individuels du réseau ainsi que la situation du réseau lui-même. Le projet renforcera également la capacité des membres sur les valeurs et les principes d'un leadership coopératif efficace.

Les médiatrices se joindront à d'autres femmes des communautés vulnérables pour former des groupes de 25 membres au maximum chacun afin de créer ou de consolider des coopératives liées aux chaînes de valeur existantes qui nécessitent les biens ou les services de leurs entreprises existantes ou potentielles. Le soutien fourni dans le cadre du projet leur permettra d'améliorer la qualité de leur production et d'accéder aux marchés par le biais des chaînes de valeur ou d'approvisionnement négociées (production, transformation, agrégation et commercialisation). Ces

coopératives seront impliquées dans des activités autour de la production et de la commercialisation de riz, de maïs, de pommes de terre, de légumes, de plantain, d'huile de palme et de bétail, et cette action conjointe leur permettra de se développer, d'échanger des expériences, d'améliorer l'accès au financement et d'engager de nouveaux partenaires stratégiques. Outre les activités agricoles, le projet fournira également un soutien aux femmes médiatrices et aux membres de la communauté pour le développement d'entreprises concernant des produits non agricoles, tels que l'artisanat et les salons de beauté, entre autres.

Les coopératives et les groupes impliqués dans les entreprises renforcées ou développées avec le soutien de ce projet seront liés à la Banque nationale d'investissement pour les femmes et à d'autres institutions financières afin de recevoir des conseils, des services et des financements financiers. Cette autonomisation financière des femmes médiatrices leur donnera accès aux banques, aux institutions de microfinance et leur permettra d'accéder aux marchés locaux et régionaux en partenariat avec le Ministère en charge des Affaires de la Communauté Est-Africaine.

Le projet s'appuiera sur les résultats des études menées par ONU Femmes Burundi en 2019 et 2020, en particulier sur les études "Recherche de solutions durables tenant compte des questions de genre pour la reprise économique", "Élimination des disparités entre les sexes dans l'agriculture" et "Lacunes entre les sexes dans le secteur de l'énergie" (par la Banque mondiale) pour renforcer la capacité des mécanismes nationaux et locaux de planification de la reprise, et pour plaider en faveur de l'inclusion de femmes médiatrices dans les comités locaux de planification du développement et de l'intégration du genre dans les plans et budgets locaux. Elle utilisera également les résultats des études pour motiver les partenariats avec le PNUD, le FIDA, la FAO, le PAM, le ministère de l'agriculture et le secteur privé afin de soutenir la planification d'interventions tenant compte des questions de genre au niveau communautaire ; et elle soutiendra le réseau de médiatrices pour innover, tester et utiliser les outils de suivi du relèvement et de la résilience afin de renforcer la responsabilité des gouvernements et des autres acteurs.

Les résultats de ce composant seront atteints en collaboration avec le « Groupe Autonomisation Economique et la banque des femmes, Sous le leadership du Ministère en charge du Genre, et en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, du Commerce et la Chambre Fédérale du Commerce.

- a) Fournir une "**théorie du changement**" au niveau du projet - c'est-à-dire expliquer le type de changement envisagé par le projet et comment vous attendez que les interventions du projet conduisent à des résultats et pourquoi ces interventions ont été sélectionnées. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est fondée ?

(Note : le changement peut se produire par des approches diverses et variées, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de cette approche doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix de l'approche de programmation) ?

Le Réseau des femmes médiatrices pourra faire face aux facteurs de conflit persistants au Burundi en résolvant les différends au niveau local, en réduisant les tensions et en promouvant la cohésion sociale à une plus grande échelle et de manière plus efficace que par le passé. L'efficacité et l'échelle du travail du Réseau seront accrues si le Réseau est légalement enregistré, institutionnalisé et financièrement autonome, et si ses membres acquièrent et maintiennent les capacités techniques et l'expertise adéquates. En étant plus efficace et en intensifiant son travail, le Réseau des femmes médiatrices contribuera également à améliorer la perception et la reconnaissance des femmes comme participantes nécessaires et égales à la consolidation de la paix et à la vie civique et politique au Burundi, ce qui, à son tour, contribuera à consolider la paix.

Parce que :

- L'enregistrement légal et l'acquisition de locaux conféreront une légitimité

administrative et institutionnelle au réseau, et renforceront sa capacité à établir des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs et décideurs, ce que le réseau n'a pas pu obtenir dans le passé et qui a freiné sa capacité à se développer et à se faire connaître dans les domaines où il opère ;

- Les membres du réseau auront accès à une ressource établie pour les soutenir techniquement et opérationnellement et pour les protéger lorsqu'ils ont des problèmes de sécurité ou juridiques, une ressource dont le réseau a manqué, ce qui a conduit certains membres à hésiter à poursuivre pleinement les efforts de médiation au niveau local ;
- Des données et des analyses sur les tendances des conflits et les efforts du réseau seront collectées et rapportées plus systématiquement, ce qui permettra une plus grande visibilité positive du travail et de l'impact du réseau auprès des acteurs nationaux et des donateurs potentiels ;
- Les femmes médiatrices, y compris les nouveaux et les anciens membres, seront mieux à même de traiter un plus large éventail de facteurs de conflit que par le passé, notamment les questions liées à la guérison des traumatismes et à la réconciliation, aux SGBV et à la prévention ;
- L'autonomie financière des femmes médiatrices leur permettra de consacrer pleinement leur temps et leurs capacités à la prévention, la médiation et la résolution des conflits dans leurs communautés, ainsi qu'à la formation des membres de la communauté pour un plus grand impact sur la consolidation de la paix, ce que de nombreux membres n'ont pas pu faire dans le passé parce qu'ils ont dû interrompre par intermittence leurs efforts de médiation afin de se concentrer sur leurs moyens de subsistance et ceux de leurs familles.

Cette théorie du changement est basée sur des faits démontrant que les réseaux offrent une plateforme de partage de bonnes pratiques, d'expertise et d'apprentissage entre pairs, où les femmes engagées dans la médiation dans différents contextes apprennent les unes des autres.

En outre, les réseaux cherchent à fournir une approche coordonnée pour influencer les processus politiques à différents niveaux sur les questions relatives à la participation des femmes aux processus de paix, ainsi que dans d'autres domaines. À cet égard, la présence des réseaux permet aux femmes artisanes de la paix au niveau local d'être facilement associées aux processus formels. Cela permet également de s'assurer que leur travail se traduit par une influence et un impact¹⁸.

Ce projet fait suite aux enseignements tirés des efforts de consolidation de la paix menés par les femmes libériennes par l'intermédiaire des cases de la paix, qui étaient soutenues par ONU Femmes depuis 2009. Au-delà du soutien apporté aux cases de la paix par les agences de développement, leurs opérations quotidiennes sont financées par les revenus générés par les membres¹⁹. Une récente analyse financière et un plan de durabilité pour les cases de paix des femmes libériennes²⁰ entrepris par un consultant indépendant ont souligné qu'une approche stratégique financière doit être adoptée, au-delà des moyens de subsistance, pour assurer la durabilité financière à long terme et l'indépendance économique des femmes membres. Comme approche stratégique pour améliorer le bien-être de leurs membres, l'étude propose un changement d'approche et recommande d'investir dans des entreprises à but lucratif qui peuvent générer des dividendes pour elles²¹. Cette approche nécessite le renforcement des capacités à développer des plans d'affaires, des compétences en matière de gestion financière et commerciale et des modèles pratiques pour récompenser les actionnaires²². Les leçons tirées de cette expérience ont été prises en compte dans la conception de ce projet.

¹⁸ Limo, Irene, Conflict Trends 2018/1, What do Networks of Women Mediators mean for Mediation Support in Africa?, ACCORD, Ref. <https://www.accord.org.za/conflict-trends/what-do-networks-of-women-mediators-mean-for-mediation-support-in-africa/>

¹⁹ National Peace Hut Women of Liberia, An account of support provided by UN Women (2009 – 2018)

²⁰ Financial Analysis and Sustainability Plans for Liberian Women Peace Huts Abraham Billy, Consultant JUNE, 2019, UN Women.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

- b) **Cadre de résultats du projet**, décrivant tous les résultats du projet, les produits, les activités avec des indicateurs de progrès, des bases de référence et des objectifs (doit être sensible au sexe et à l'âge). Utilisez l'**annexe B** ; il n'est pas nécessaire de fournir une description supplémentaire ici.

Voir l'annexe B.

- c) **Stratégie de ciblage et d'ordonnement des projets** - justifier les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre et le type de bénéficiaires attendus et leur justification, le calendrier des différentes activités, toute mesure visant à assurer la cohérence et le lien entre les résultats, et toute autre information sur l'approche de mise en œuvre (doit être sensible au sexe et à l'âge). Il n'est pas nécessaire de répéter toutes les réalisations et activités du cadre de résultats.

Le projet couvrira directement 7 des 18 provinces du Burundi, à savoir Bujumbura Mairie et Bujumbura, Gitega, Rumonge, Cibitoke, Buzanza et Makamba qui, selon l'analyse des conflits d'ONU Femmes, sont les provinces couvrant certaines des localités les plus touchées par les conflits après 2015. En se concentrant sur ces provinces, l'impact du projet sera directement visible dans les communautés concernées. Le projet a également une couverture nationale, avec l'avantage de disposer de points focaux provinciaux et communaux pour les femmes médiatrices. De plus, l'implication des médias aura un impact national en termes de diffusion d'informations pouvant influencer l'évolution des mentalités et la dynamique de la construction de la paix et de la résolution des conflits. De plus, le projet prévoit certaines activités au niveau central, qui pourront atteindre une masse critique de la population.

Le projet visera 12 500 femmes bénéficiaires, 200 femmes dirigeantes au niveau national, 1 000 hommes et garçons en tant que champions de la masculinité positive et, indirectement, plus de 30 000 ménages comptant environ 50 000 enfants. L'identification des bénéficiaires se fera de manière conjointe en impliquant toutes les parties prenantes (autorités locales et centrales burundaises, ONU Femmes et AFSC). L'ensemble des critères utilisés par ONU Femmes au fil des ans sera revu pour inclure les nouvelles catégories de partenaires introduites par l'AFSC. Il sera développé et validé avec ces parties prenantes. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux ménages les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées et les réfugiés, les rapatriés, les victimes de la violence contre les femmes et les pauvres des zones rurales, ainsi que les jeunes femmes. Une analyse des besoins en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix au niveau national et communautaire a déjà été réalisée lors de l'analyse conjointe (*processus de cadrage*) dans le cadre du développement de ce projet. Les bénéficiaires seront activement engagés dans des initiatives de prévention et de gestion des conflits au niveau communautaire.

III. Gestion et coordination du projet (4 pages maximum)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** - liste des organisations bénéficiaires directes et de leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), en précisant l'organisation organisatrice, qui coordonnera le projet, et en fournissant une brève justification des choix, sur la base du mandat, de l'expérience, du savoir-faire local et des capacités existantes. Remplissez également le tableau ci-dessous pour chaque organisation bénéficiaire :

ONU Femmes : ONU Femmes est le principal initiateur et leader de cette initiative. Elle a initié le Réseau des femmes médiatrices en 2014 afin de mettre à profit la contribution des femmes pour panser les blessures des conflits passés et construire des ponts pour la paix. Elle a accompagné les femmes dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour soutenir leurs moyens de subsistance et renforcer la résilience des communautés. Elle espère les renforcer sur le plan institutionnel afin de capitaliser les acquis des six dernières années et d'intensifier les interventions conformément aux piliers de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, c'est-à-dire un véritable partenaire pour la localisation de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies au Burundi. La justification de cette prochaine étape est l'essence de cette note de concept, comme expliqué ci-dessus.

En tant que chef de file, ONU Femmes coordonnera et assurera la programmation conjointe des activités, le suivi conjoint des résultats et la complémentarité des interventions tant dans le domaine de la mise en œuvre des projets qu'en termes d'obtention de résultats. ONU Femmes veillera également à ce que les rapports soient coordonnés en temps utile. Les activités conjointes et les interventions complémentaires seront identifiées conjointement afin que la contribution à l'obtention de résultats soit harmonisée.

Pour la mise en œuvre de ce projet, ONU Femmes travaillera en partenariat avec le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du genre comme lead du projet. Il travaillera aussi en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de la Justice, le Bureau de l'Ombudsman, ainsi que des ONG/OSC nationales qui ont contribué à la création et au développement du réseau de femmes médiatrices au fil des ans, telles que DUSHIREHAMWE, l'Association des femmes rapatriées du Burundi (AFRABU) et d'autres comme l'Association des journalistes du Burundi ; Mediabox, la Fondation Lance Africa (secteur privé) ; l'École Nationale d'Administration (ENA), le Centre Africain pour un Leadership Transformatif et Inclusif (ACTIL) et le Programme de Formation au Leadership au Burundi (BLTP) ; le Réseau de Femmes Leaders Burundaises, y compris celles qui ont dirigé la réunion de Kampala ; les réseaux de champions GEWE pour les jeunes, les hommes et les communautés ; Global Peace Chain, l'Association Burundaise des Radiodiffuseurs ; les coopératives de femmes et les partenaires du secteur privé tels que Media Box pour la numérisation.

L'American Friends Service Committee : L'AFSC est une organisation ancienne qui existe depuis 103 ans et qui a pour mandat de construire la paix et de prévenir les conflits dans le monde. L'AFSC a aidé les communautés burundaises en conflit à renforcer leur résilience économique, à consolider leur cohésion sociale et à les aider à guérir des traumatismes des conflits passés. Environ 1 000 jeunes ambassadeurs de la paix organisés en clubs de paix ont été créés et leurs capacités ont été renforcées pour aider les communautés à appliquer des compétences de transformation non violente des conflits. Parmi les jeunes ambassadeurs de la paix figurent environ 60 % de jeunes femmes qui ont joué un rôle actif dans la transformation des mentalités de leurs pairs au sein des communautés. Grâce à l'outil du programme de dialogue et d'échange, l'AFSC a pu renforcer les capacités des femmes bâtisseurs de paix au Burundi et dans d'autres pays africains. Ces Femmes Artisanas de la Paix ont renforcé les processus de médiation dans leurs pays respectifs en engageant les Acteurs politiques à surmonter leurs différences pour le bien de tous les citoyens. Les Femmes Artisanas de la Paix ont également soutenu les dialogues intergénérationnels au sein des communautés burundaises pour examiner les conflits passés non traités afin de renforcer le processus national. Pour apporter la guérison des traumatismes aux communautés touchées par le conflit, l'AFSC a également facilité et formé des assistantes psychosociales et des psychologues de sexe féminin qui ont travaillé au sein de ces communautés et 2 000 membres de communautés traumatisées ont été guéris, et leurs espoirs ont été retrouvés dans des communautés pacifiques. L'AFSC entreprend également un plaidoyer fort sur le continent africain, en Europe et aux États-Unis

pour sensibiliser et rassembler les acteurs extérieurs afin qu'ils réfléchissent ensemble à des stratégies affinées pour influencer (le plus souvent par une diplomatie silencieuse) les politiques nationales qui pourraient être à l'origine de la violence.

L'AFSC travaille avec le FNUAP depuis octobre 2016 sur la résilience des jeunes dans la consolidation de la paix. Son rôle dans ce nouveau projet sera de renforcer le volet sur la mise en œuvre de la résolution 1325 concernant les aspects de la transformation des conflits. AFSC apportera son avantage comparatif sur la guérison des traumatismes et le soutien psychosocial, la transformation des conflits avec le renforcement des capacités des bénéficiaires, mais aussi sur la mise en œuvre de la plate-forme d'alerte précoce et de réponse rapide. AFSC reçoit également des fonds de pays contributeurs au PBF tels que la Belgique et les Pays-Bas pour ces interventions de consolidation de la paix au Burundi.

Organisat ion bénéficiai re	Budget total de l'année précédent e	Principales sources du budget (donateurs, etc.)	Emplaceme nt des bureaux nationaux	Nombre d'employés existants (et combien dans les zones de projet)	Experts techniques existants pertinents pour le projet
ONU Femmes	3 005 916 dollars US	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) • Fonds humanitaire et de paix pour les femmes (WPHF) • Japon • République fédérale d'Allemagne • France • Belgique 	3, UN Tanganyika house Building UNICEF-UNFPA-UNWOMEN-Avenue Gitega, Kabondo ouest, Bujumbura Burundi	19 personnes dans le pays Pas de personnel dans la zone d'intervention	<p>Le représentant du pays</p> <p>Spécialistes du programme - Femmes, leadership et participation.</p> <p>Spécialiste de programme EVAWG</p> <p>Spécialiste du programme de relance économique</p> <p>Une coordinatrice de Projet- Femmes Médiatrices ;</p> <p>Un associé financier</p> <p>Trois (3) associés au programme</p> <p>Un associé en communication</p>

AFSC	790.300 dollars US	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. • Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Belgique. • Le Fonds des Nations unies pour les partenariats public-privé par l'intermédiaire du FNUAP ; • Les fonds de base de l'AFSC 	N° 30, Avenue Kunkiko, Rohero II, Hôtel de ville de Bujumbura	15 personnes (dont 06 dans les zones de projet).	<p>Le représentant du pays.</p> <p>Le responsable du suivi et de l'évaluation.</p> <p>Le responsable administratif et financier.</p> <p>Le responsable du programme.</p> <p>L'assistant logistique et financier.</p> <p>Le chauffeur.</p>
------	--------------------	--	---	--	---

- b) **Gestion et coordination du projet** - présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquer quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le secrétariat du FBP s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe C** et joignez les termes de référence du personnel clé.

Il s'agit d'un projet conjoint entre ONU Femmes et AFSC, qui sera mis en œuvre sous la direction d'ONU Femmes Burundi. Le projet aura une seule équipe de gestion sous la supervision d'ONU Femmes. Les autres organisations bénéficiaires du financement verront leur personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet, un pourcentage de leurs salaires étant couvert par les fonds du FBP.

Au niveau stratégique, **il y aura un comité de pilotage du projet coprésidé par le CR et son homologue du gouvernement**. Ce comité de pilotage au niveau du projet sera ensuite étroitement coordonné avec le comité de pilotage conjoint du FBP en tant que comité de suivi technique. Le comité de pilotage jouera le rôle stratégique au plus haut niveau en fournissant des conseils pour la mise en œuvre du projet.

Au niveau technique, le projet sera coordonné par un **Comité Technique de Suivi (CTS)** dont le mandat principal sera d'assurer le suivi opérationnel du projet. Il veillera à la faisabilité technique des plans de travail et à leur mise en œuvre effective, ainsi qu'à la validation des rapports de projet. Il émettra des avis techniques sur les investissements, veillera au respect des normes techniques de réalisation et à la synergie entre les deux bénéficiaires du projet, conformément aux exigences du Comité directeur conjoint des projets PBF au Burundi pour une meilleure responsabilisation et dans le respect des procédures de gestion du Fonds de consolidation de la paix. Le comité rendra compte directement au comité directeur national du PBF. Il y aura une très forte collaboration entre le CTS et le Secrétariat technique du PBF au Burundi, qui fournira un soutien technique pour la coordination et la mise en œuvre des projets. Le CTS/ PBF sera également impliqué dans le suivi du projet et participera à l'élaboration des rapports trimestriels

Le projet sera mis en œuvre par une unité de coordination composée de 7 personnes (3 à temps plein et 3 à temps partiel). Les 3 personnes à temps plein seront recrutées de manière conjointe (impliquant ONU Femmes et AFSC), les termes de référence et le processus de recrutement étant suivis par toutes les organisations bénéficiaires. Le reste du personnel à temps partiel sera composé du personnel d'ONU Femmes (01 spécialiste de programme - *Leadership et participation des femmes*) et de l'AFSC (01 représentant de pays) et travaillera au moins un jour par semaine dans l'unité de coordination du projet à ONU Femmes.

Les trois personnes qui seront recrutées par le projet sont :

1. Un coordinateur de programme (P3, à recruter et à financer par le FBP) : cette personne sera chargée d'assurer la mise en œuvre du projet et de veiller à la complémentarité et à la synergie entre les organisations bénéficiaires du projet. Il/elle aura les tâches suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre des activités du projet dans le cadre de toutes ses composantes, conformément au calendrier et aux procédures programmatiques convenus.
- Assurer la mise en œuvre des activités du projet.
- Élaborer le plan de travail et les stratégies de mise en œuvre du projet conjoint en partenariat avec les organisations bénéficiaires.
- S'assurer que les activités du projet contribuent à la réalisation des résultats attendus.
- Assurer la préparation de rapports périodiques sur les projets (trimestriels et annuels).
- Favoriser une meilleure interaction et des synergies entre les acteurs de mise en œuvre, les points d'ancrage des organisations bénéficiaires, les communautés locales et les autorités administratives dans les zones d'intervention des projets.
- Documenter les expériences résultant de la mise en œuvre des activités du projet ("success stories").
- Soutenir la préparation et la tenue des réunions statutaires du Comité directeur.

Il/elle rendra compte directement à la représentante nationale d'ONU Femmes et assurera le secrétariat du Comité technique de suivi.

2. Un responsable de projet et un responsable du suivi et de l'évaluation (NOB, à recruter et à financer à 100% par le FBP pendant 15 mois et par ONU Femmes pendant 3 mois)
 - Contribuer à l'élaboration du plan de travail du projet commun et des stratégies de mise en œuvre en partenariat avec les organisations bénéficiaires.
 - S'assurer que les activités du projet contribuent à la réalisation des résultats attendus
 - Contribuer à l'élaboration des plans de travail annuels et fournir des informations pour les rapports trimestriels, annuels et finaux sur l'état d'avancement des projets.
 - Organiser et conduire la formation des partenaires sur les résultats du projet.

Il/elle sera également responsable du suivi et de l'établissement de rapports sur les activités du projet et du renforcement des capacités des partenaires chargés de la mise en œuvre du projet dans les domaines du suivi et de l'évaluation et de la production de connaissances. Il/elle sera notamment responsable de :

- Élaborer et mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation et de gestion des connaissances du projet, y compris la mise au point d'outils de suivi-évaluation, la collecte, la vérification, la compilation et l'analyse des données, l'établissement de rapports et la mise à jour de l'indicateur de performance et du tableau de suivi des risques.
- Contribuer à l'élaboration des plans de travail annuels et fournir des informations pour les rapports trimestriels, annuels et finaux sur l'état d'avancement des projets.
- Organiser et mener des missions pour suivre les activités des partenaires locaux sur le terrain et contribuer au suivi des subventions des partenaires locaux.

Il sera placé sous la responsabilité directe du coordinateur du projet.

3. Un assistant administratif et financier (SB3 à recruter et à financer à 100% PBF)

- Il/elle assurera le suivi des aspects liés à la logistique,
- Suivi des dépenses transférées par les partenaires,
- Vérification des pièces justificatives,
- Produire des rapports financiers consolidés des partenaires de mise en œuvre et assurer la qualité de ces rapports.

En outre, l'unité de coordination sera soutenue par des équipes des deux organisations bénéficiaires

Pour l'ONU Femmes :

Le représentant du pays (pas de pourcentage sur le salaire provenant du FBP) : Co-présidente du Comité technique de suivi et consacrera 20 % de son temps à la gestion du projet. Elle fournira des conseils stratégiques dans la mise en œuvre du projet et facilitera l'interaction entre les organisations bénéficiaires et l'homologue du gouvernement.

Un spécialiste du programme - Leadership et participation des femmes (aucun pourcentage du salaire provenant du FBP) : Le spécialiste de programme suivra directement la mise en œuvre de ce projet et sera partiellement couvert par le projet à hauteur de 30 %.

En outre, le projet bénéficiera du soutien des équipes d'ONU Femmes chargées des achats, des finances et des ressources humaines.

Pour l'AFSC :

Le représentant du pays (une partie - 30% - de son salaire provenant du FBP) : 30% de son temps sera consacré à ce projet et il soutiendra directement l'équipe du projet dans la mise en œuvre des activités du projet, y compris le suivi du projet et l'établissement des rapports.

Le responsable du programme AFSC (40 % du salaire) et le responsable des finances et de l'administration (40 % du salaire) : Ce sont deux rôles qui seront essentiels dans la mise en œuvre du projet en termes de travail sur le terrain, de coordination et d'établissement de rapports (narratif et financier). Le responsable de programme soutiendra le travail de fond et collaborera avec le partenaire de mise en œuvre et dirigera le travail sur le terrain. Le responsable des finances et de l'administration s'occupera de l'externalisation, de la gestion des finances du projet et veillera à ce que toutes les dépenses soient justifiées par des pièces justificatives admissibles.

L'équipe du projet sera située au sein d'ONU Femmes. L'AFSC affectera du personnel à temps partiel, partiellement financé par le projet.

Le personnel de l'AFSC partiellement affecté au projet passera un jour par semaine dans les locaux d'ONU Femmes pour assurer le travail d'équipe. ONU Femmes aura un rôle général de supervision de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports et sera responsable devant le FBP en termes de fourniture des rapports narratifs et financiers approuvés par le Comité directeur conjoint au niveau national, les organisations bénéficiaires seront également responsables devant le PBF. Le ST/ PBF sera chargé de transmettre ces rapports au Comité directeur conjoint et, après approbation, le ST PBF confirmera la transmission au PBF de New York.

- ⁵ **C) Gestion des risques** - évaluer le niveau de risque pour la réussite du projet (faible, moyen et élevé) et fournir une liste des principaux risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure toute question relative à l'approche "Do no Harm" et à l'atténuation des risques liés au projet.

<i>Risques</i>	<i>Impacts</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Responsable</i>
Incompréhension entre le SNU et le gouvernement Moyen	Les relations entre l'équipe de pays des Nations unies et le gouvernement peuvent s'améliorer ou se détériorer : elles peuvent avoir un impact important sur la capacité à collaborer avec les partenaires institutionnels Moyen	Comité de pilotage intersectoriel. Dialogue permanent avec les autorités au niveau national et communal.	ONU Femmes, en tant que co-présidente du Comité directeur et du Comité technique de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

<p>L'insécurité éventuelle dans les zones d'intervention du projet</p> <p>Moyen</p>	<p>Une éventuelle détérioration de la sécurité dans certaines zones de mise en œuvre des projets peut ralentir ou empêcher la mise en œuvre de certaines activités.</p> <p>Moyen</p>	<p>Une collaboration étroite avec l'UNDSS et la sécurité nationale</p> <p>Plates-formes d'alerte rapide</p>	<p>Toutes les organisations bénéficiaires</p> <p>Plates-formes d'alerte rapide</p>
<p>Évolution politique du contexte post-électoral</p> <p>Faible</p>	<p>Le contexte politique et post-électoral peut évoluer positivement ou négativement, comme dans le cas précédent, pourrait avoir un impact négatif et limiter la mise en œuvre du projet.</p> <p>Faible</p>	<p>Engagement du ministère de l'intérieur en tant que partenaire clé</p> <p>L'Association des femmes médiatrices est apolitique et reconnue par la loi.</p>	<p>ONU Femmes et autres</p>

<i>Risques</i>	<i>Impacts</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Responsable</i>
Faible appropriation nationale Moyen	Faible contribution des différents acteurs étatiques et communautaires Haut	Le risque peut être géré grâce à la stratégie de mise en œuvre d'une proximité avec l'administration et les autres acteurs publics. Cela implique de travailler en étroite collaboration et en réseau avec les institutions publiques et de continuer à plaider pour la participation directe des bénéficiaires à tous les niveaux, y compris dans les communautés.	ONU Femmes, en tant qu'organisation chef de file du projet, en collaboration avec le Comité technique de suivi.
Sensibilité aux conflits et protection. Faible	Les activités mises en œuvre peuvent avoir des conséquences négatives (révélation de l'appartenance politique, mention des bénéficiaires, de leur nom avec leur perception de la situation sociopolitique) qui sont involontaires pour les bénéficiaires à court ou à long terme. Faible	Les activités seront mises en œuvre et contrôlées conformément à l'approche "Do no Harm". Des éléments de protection seront intégrés dans les plans de travail. Toutes les interventions seront conçues pour contribuer à un redressement durable à long terme.	Tous les organismes bénéficiaires, en collaboration avec le comité de suivi technique

⁶ **d) Suivi et évaluation** - Quelle sera l'approche de S&E pour le projet, y compris l'expertise de S&E dans l'équipe du projet et les principaux moyens et le calendrier de la collecte des données ? Inclure une ventilation du budget de S&E que le projet met de côté, y compris pour la collecte des données de base et de fin de projet pour les indicateurs et pour une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Assurez-vous qu'au moins 5-7% du budget du projet est mis de côté pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le consortium dirigé par ONU Femmes devra assurer un suivi rigoureux du projet grâce à une approche participative qui impliquera toutes les parties prenantes. Ces parties prenantes comprendront ONU Femmes et le personnel de l'AFSC, les partenaires locaux de mise en œuvre, les ministères techniques concernés tels que le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ainsi que les bénéficiaires du projet dans les 7 provinces de mise en œuvre et au niveau national.

En effet, le suivi et l'évaluation du projet se feront concrètement de la manière suivante :

- Les outils de collecte de données seront développés conjointement par les trois bénéficiaires pour une collecte de données efficace et systématique tout au long de la chaîne de résultats (impact, effets et résultats) afin d'évaluer la progression des indicateurs définis vers les résultats. Les données sur les indicateurs au niveau des résultats seront collectées tous les trois mois et au niveau des effets tous les six mois. Un plan de suivi/évaluation conjoint sera élaboré et des visites conjointes seront organisées.
- Les parties prenantes du projet se rendront régulièrement sur les sites du projet pour observer les interactions, interroger les participants et les autres membres de la communauté, et comparer les informations contenues dans les rapports des partenaires avec les conditions observables.
- L'équipe du projet mènera une série d'enquêtes de perception qui fourniront une situation de référence avant le début du projet et aideront à évaluer l'impact prévu du projet et le degré de perception de la capacité et de la légitimité des femmes à jouer un rôle dans la prise de décision et la consolidation de la paix à la fin de sa mise en œuvre. Ces enquêtes seront poursuivies tout au long du cycle du projet afin d'évaluer les changements apportés par les interventions.
- À la fin de la phase de 18 mois du projet, une évaluation externe complète sera réalisée afin d'apprécier les changements apportés par le projet dans la vie des membres de ces provinces d'intervention. Des leçons seront tirées et des recommandations seront également formulées pour permettre la conception de différents projets à l'avenir en triangulation avec des experts en gestion de projet. Ces informations peuvent aider à reproduire le projet dans d'autres provinces ou servir de bonne pratique dans d'autres pays par le biais du PBF.

Le cadre de suivi et d'évaluation de ce projet doit être complété par la mise en place d'un système de gestion de l'information qui permettra la rédaction de rapports analytiques périodiques.

Le projet sera mis en œuvre pendant ou après la pandémie COVID-19. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront un des principaux modes de mise en œuvre du projet grâce à la numérisation, la formation et l'équipement du réseau de médiateurs, y compris les jeunes. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront utilisées pour rechercher des solutions à la paix, aux problèmes sociaux et économiques, pour créer des emplois et pour collecter des données en temps réel.

L'unité de projet documentera les succès et les leçons pour l'apprentissage, la mise en réseau et le partage par le biais de visites d'échange ou de plateformes en ligne. Des Gender Cafés et des réunions "Brown-bag" seront organisés sur différents thèmes liés au thème "Femmes, paix et sécurité" et pour lancer les résultats des études ; des approches innovantes sur la masculinité positive feront intervenir des leaders culturels et religieux, y compris des imams et des artistes. La coopération Sud-Sud se fera également par le biais de visites d'apprentissage et de collaboration avec des organisations régionales.

e) Stratégie de sortie du projet / durabilité - Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet afin de vous assurer que le projet peut être mené à terme à la fin de sa durée, soit par des mesures de durabilité, soit par des accords avec d'autres donateurs pour un financement de suivi ou la fin d'activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si un soutien d'autres donateurs est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer ce soutien dès le début. Le cas échéant, quels sont les liens du projet avec les plateformes ou partenariats existants ?

La durabilité de ce projet sera basée sur les facteurs suivants :

1- Le projet sera exécuté sous la coordination de l'ONU Femmes et de l'AFSC, qui est une ONG internationale. Ces organisations ont inclus les interventions de ce projet dans leurs plans stratégiques. Par exemple, ONU Femmes a aligné son soutien dans le cadre de ce projet sur les résultats et les produits de sa note stratégique 2019-2023. D'autre part, le Réseau des femmes médiatrices, légalement reconnu, a été identifié comme un partenaire clé pour mettre en œuvre la plupart de ses interventions directement ou en travaillant avec ONU Femmes et l'AFSC. Ces derniers continueront à soutenir les médiatrices afin de maintenir et de développer les résultats du projet, même après les 18 mois que dure ce projet.

2- Les documents constitutifs du réseau de femmes médiatrices récemment reconnu prévoient une cotisation d'adhésion et des contributions périodiques des membres pour la pérennité du réseau. Les mêmes documents prévoient que le réseau se développera pour atteindre le statut d'Entité d'Utilité Publique qui lui permettra d'accéder aux ressources nationales pour la mise en œuvre de son mandat. Une partie du soutien institutionnel qui sera fourni à l'organisation dès sa création lui permettra d'élaborer un plan stratégique de 2 à 5 ans dans ses domaines d'intervention prioritaires. Elle sera également soutenue pour traduire ce plan en plans de travail financés annuellement ou semestriellement. Ces documents stratégiques viendront appuyer leurs efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources;

3- La plupart des initiatives passées et actuelles des médiatrices ont été financées par le PBF et le WPHF en collaboration avec un certain nombre d'ONG/OSC. Les partenariats seront renforcés entre le réseau indépendant des médiatrices et ces OSC et leurs capacités à préparer des propositions communes pour accéder à ces fonds et à d'autres fonds multi donateurs et bilatéraux seront renforcées ;

4- Par le renforcement de leur propre engagement économique avec les coopératives et les entreprises le long de chaînes de valeur et d'approvisionnement spécifiques, les membres du réseau vont générer plus de revenus, augmenter les portions pour soutenir leurs opérations ;

Dans ce contexte, ONU Femmes engage et obtient l'engagement du gouvernement à allouer gratuitement des terres aux femmes médiatrices et aux femmes pauvres dans les communautés ciblées par ce projet. Ces femmes recevront un soutien pour créer ou rejoindre des coopératives/entreprises pour cultiver du maïs, des pommes de terre, etc. ONU Femmes s'engage également dans un partenariat avec la FAO pour fournir des semences et d'autres intrants. Elle établit un partenariat stratégique avec les Chambres de commerce et les entreprises privées identifiées pour aider à intégrer les produits des coopératives et des entreprises créées ou rejointes par des femmes médiatrices dans leurs chaînes de valeur/approvisionnement. Cela ouvrira un marché déjà existant pour leurs produits et donc une source de revenus durable et substantielle afin qu'elles puissent assumer efficacement leurs responsabilités en matière de consolidation de la paix et de médiation et soutenir d'autres processus sociaux et politiques dans leurs communautés ;

5- Le gouvernement du Burundi renforce la résilience des communautés en soutenant la création et le financement de coopératives au niveau des collines. Les unités de niveau collinaire du réseau (Noyaux de bas collinaire) seront soutenues pour intégrer leurs initiatives à ces coopératives et entreprises locales afin de pouvoir accéder à ce financement et à ce soutien ;

6- En outre, le projet a été développé grâce à des échanges avec le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique et le ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de l'homme et du genre. Le ministère en charge du Genre, qui a été consulté pour la préparation de ce projet, a pour politique d'inclure les organisations enregistrées auprès de lui dans ses plans et projets. Le Réseau des médiatrices et

les OSC partenaires seront soutenus pour plaider auprès du ministère afin d'inclure la nouvelle organisation dans leur liste ainsi que dans les programmes et projets connexes mettant en œuvre le PAN sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

7- Le gouvernement du Burundi est en train de créer une Banque nationale d'investissement pour les femmes. Sur la base de l'expérience d'ONU Femmes en matière de soutien aux cases de paix dirigées par des femmes libériennes, les coopératives et autres groupes d'intérêt économique créés dans le cadre du Réseau des femmes médiatrices seront encouragés à épargner sur leurs activités et à ouvrir des comptes bancaires, afin d'accéder à des services financiers et autres qui leur permettront de développer leurs activités et de générer des ressources pour soutenir leurs initiatives de consolidation de la paix.

8- ONU Femmes et AFSC collaboreront avec les institutions locales au niveau communautaire. Ces organisations internationales ont développé une longue collaboration avec les gouvernements locaux qui soutiennent des initiatives depuis plusieurs années. En effet, les gouvernements locaux sont déjà informés de cette étape de développement des projets qui est alignée sur le Plan de développement national (2020 - 2027) et aussi sur les Plans de développement communaux. Au cours du processus de mise en œuvre, un partenariat avec les administrations locales sera favorisé afin de promouvoir l'appropriation des projets par les administrations locales. Cela signifie obtenir l'adhésion des autorités locales afin qu'elles soutiennent les réalisations du projet et créent un espace pour la durabilité. De plus, les bénéficiaires auront développé des compétences qui favoriseront des relations constructives avec les administrations afin de soutenir leurs initiatives. Afin de garantir la durabilité des réalisations du projet, l'administration locale sera impliquée dans le suivi de la mise en œuvre et également dans l'évaluation. Ils suivront de près l'évolution du projet et verront comment intégrer les résultats de manière continue dans leur planification future. En outre, les structures créées dans le cadre du projet, notamment les plates-formes provinciales permettant de réunir les participants au projet pour discuter de questions thématiques clés liées à la paix et au développement, ainsi que les coopératives et les entreprises, seront reliées aux structures permanentes existantes dans les communautés.

IV. Budget du Project

Si cela est utile, fournissez toute information supplémentaire sur les coûts des projets, en soulignant les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, notamment en ce qui concerne le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer l'optimisation des ressources pour le projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant.

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera fourni et quelles conditions sous-tendront le versement d'une deuxième tranche ou de toute tranche ultérieure. L'approche standard est de deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et de trois tranches pour les non-bénéficiaires des Nations Unies, la deuxième tranche étant débloquée après démonstration par le projet (par l'agence de coordination au nom du projet et par l'intermédiaire du bureau du coordinateur résident ou du secrétariat du FBP) que la première tranche a été dépensée ou engagée à hauteur d'au moins 75 % entre les bénéficiaires et après achèvement de tout rapport régulier du FBP dû au cours de la période écoulée. Des tranches ou conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Le budget total est estimé à : Deux millions de dollars US, cinq cent mille (2 500 000 \$).

Ce montant couvrira :

Phase 1 : Renforcement institutionnel/organisationnel et technique du réseau des femmes médiatrices : équipement en TIC ; numérisation du réseau par une plateforme en ligne pour faciliter la communication, exécution de certaines interventions du projet dans le contexte de la covid19, partage d'informations, suivi, etc.

Estimation : 400 000 dollars.

Montant couvert par le PBF : 160 000

Montant à collecter auprès d'autres donateurs : 240 000

Phase 2 : Mise en œuvre des activités prévues, communications, rapports, etc. Les activités prévues pour chaque résultat seront mises en œuvre une fois que l'étape ci-dessus aura été définie.

Estimation : 1 817 000 dollars.

Montant couvert par le FBP : 725 000

Montant à collecter auprès d'autres donateurs : 1 092 000

NB : le budget du projet comprendra une partie du personnel du projet, y compris un coordinateur de projet pour répondre aux besoins de coordination.

Phase 3 : Suivi, évaluations et redéfinition des stratégies :

Estimation : 283 000 (y compris 7 % des coûts de soutien indirects).

Montant couvert par le FBP : 115 000

Montant à collecter auprès d'autres donateurs : 168 000

Parmi les autres donateurs potentiels, on peut citer : A DETERMINER

Les ressources de base d'ONU Femmes couvriront une grande partie des coûts de gestion et de logistique.

Annexe A.1 : Dispositions administratives du projet pour les organisations bénéficiaires des Nations unies

(Cette section utilise une formulation standard - ne pas supprimer)

Le bureau du MPTF du PNUD fait office d'agent administratif (AA) du PBF et est responsable de la réception des contributions des donateurs, du transfert des fonds aux organisations des Nations unies bénéficiaires, de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la soumission de ceux-ci au PBSO et aux donateurs du PBF. En tant qu'agent administratif du PBF, le bureau du MPTF transfère les fonds au RUNOS sur la base du protocole d'accord signé entre chaque RUNO et le bureau du MPTF.

Fonctions de l'AA

Au nom des organisations bénéficiaires, et conformément au "Protocole sur l'agent administratif pour les fonds d'affectation spéciale et les programmes conjoints multi donateurs, et les fonds "Une seule ONU"" (2008) approuvé par le GNUD, le bureau du MPTF en tant qu'AA du PBF

- Décaisser des fonds à chacun des RUNO conformément aux instructions du PBSO. L'AA effectuera normalement chaque décaissement dans un délai de trois (3) à cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO ainsi que le formulaire de soumission et le document de projet pertinents signés par tous les participants concernés ;
- Consolider les états financiers (annuels et finaux), sur la base des soumissions fournies à l'AA par RUNOS et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'avancement annuels consolidés du PBF ;
- Procéder à la clôture opérationnelle et financière du projet dans le système du bureau de la MPTF une fois que le RUNO a terminé la réalisation. Un projet sera considéré comme opérationnellement clôturé sur présentation d'un rapport narratif final commun. Pour que le bureau de la MPTF puisse clôturer financièrement un projet, chaque RUNO doit rembourser le solde non dépensé de plus de 250 USD, les coûts indirects (GMS) ne doivent pas dépasser 7% et la soumission d'un état financier final certifié par le siège des organisations bénéficiaires) ;
- Décaisser des fonds à tout RUNO pour toute extension de coût que le PBSO peut décider conformément aux règles et règlements du PBF.

Responsabilité, transparence et rapports des organisations des Nations unies bénéficiaires

Les organisations des Nations unies bénéficiaires assumeront l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'agent administratif. Ces fonds seront administrés par chaque RUNO conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures.

Chaque RUNO doit établir un compte de grand livre séparé pour la réception et l'administration des fonds qui lui sont versés par l'agent administratif à partir du compte PBF. Ce compte séparé est géré par chaque RUNO conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures, y compris ceux relatifs aux intérêts. Le compte séparé est soumis exclusivement aux procédures de vérification interne et externe prévues dans les règlements financiers, règles, directives et procédures applicables au RUNO.

Chaque RUNO fournira à l'agent administratif et au PBSO (pour les rapports narratifs uniquement) :

Type de rapport	Echéance	Soumis par
-----------------	----------	------------

Rapport semestriel sur l'état d'avancement du projet	15 juin	Organisme coordonnateur au nom de tous les organismes de mise en œuvre et en consultation avec les secrétariats du FBP, lorsqu'ils existent, et en assurant la qualité de ces derniers
Rapport annuel sur l'état d'avancement des projets	15 novembre	Organisme coordonnateur au nom de tous les organismes de mise en œuvre et en consultation avec les secrétariats du FBP, lorsqu'ils existent, et en assurant la qualité de ces derniers
Rapport de fin de projet couvrant toute la durée du projet	Dans les trois mois suivant la clôture du projet opérationnel (il peut être soumis à la place d'un rapport annuel si coïncide)	Organisme coordonnateur au nom de tous les organismes de mise en œuvre et en consultation avec les secrétariats du FBP, lorsqu'ils existent, et en assurant la qualité de ces derniers
Rapport annuel stratégique sur la consolidation de la paix et l'état d'avancement du PBF (pour les allocations du PRF uniquement), qui peut contenir une demande d'une allocation supplémentaire au titre du PBF si le contexte l'exige	1er décembre	Secrétariat du FBP au nom du comité directeur du FBP, lorsqu'il existe, ou chef de l'équipe de pays des Nations unies, lorsqu'il n'existe pas.

Rapports financiers et calendrier

Chronologie	Événement
30 avril	Rapport annuel - Rapport sur les dépenses du 4e trimestre (de janvier à décembre de l'année précédente)
<i>Rapport financier final certifié à fournir avant le 30 juin de l'année civile suivant la clôture du projet</i>	

L'UNEX s'ouvre également aux rapports financiers volontaires pour les organisations bénéficiaires des Nations unies aux dates suivantes

31 juillet	Dépenses volontaires pour le deuxième trimestre (janvier à juin)
31 octobre	Dépenses volontaires du troisième trimestre (de janvier à septembre)

Le solde non dépensé dépassant 250 USD, à la clôture du projet, devra être remboursé et une notification devra être envoyée au bureau de la MPTF, au plus tard six mois (30 juin) de l'année suivant la fin des activités.

Propriété des équipements, fournitures et autres biens

La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par le FBP est dévolue au RUNO qui entreprend les activités. Les questions relatives au transfert de propriété par le RUNO sont déterminées conformément à ses propres politiques et procédures applicables.

Divulgence publique :

Le Bureau et l'agent administratif veilleront à ce que les opérations du Fonds soient rendues publiques sur le site web du Fonds (<http://unpbf.org>) et sur celui de l'agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A.2 : Dispositions administratives du projet pour les organisations non bénéficiaires des Nations Unies

(Cette section utilise une formulation standard - ne pas supprimer)

Responsabilité, transparence et rapports du bénéficiaire Organisation non onusienne :

L'organisation bénéficiaire n'appartenant pas aux Nations unies assumera l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds qui lui sont versés par l'agent administratif. Ces fonds seront administrés par chaque bénéficiaire conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures.

L'organisation non onusienne bénéficiaire aura l'entière responsabilité de veiller à ce que l'activité soit mise en œuvre conformément au document de projet signé ;

En cas d'examen financier, d'audit ou d'évaluation recommandé par le PBSO, le coût de cette activité doit être inclus dans le budget du projet ;

Assurer une gestion professionnelle de l'activité, y compris le suivi des performances et les activités de compte rendu conformément aux lignes directrices du PBSO.

Veiller au respect de la convention de financement et des clauses applicables pertinentes du protocole d'accord relatif au Fonds.

Rapports :

Chaque reçu fournira à l'agent administratif et à l'OSPB (pour les rapports narratifs uniquement) :

Type de rapport	Échéance	Soumis par
Rapport semestriel sur l'état d'avancement des projets	15 juin	Organisme coordonnateur au nom de tous les organismes de mise en œuvre et en consultation avec les secrétariats du FBP, lorsqu'ils existent, et en assurant la qualité de ces derniers
Rapport annuel sur l'état d'avancement des projets	15 novembre	Organisme coordonnateur au nom de tous les organismes de mise en œuvre et en consultation avec les secrétariats du FBP, lorsqu'ils existent, et en assurant la qualité de ces derniers
Rapport de fin de projet couvrant toute la durée du projet	Dans les trois mois suivant la clôture du projet opérationnel (il peut être soumis au lieu d'un rapport annuel si le moment coïncide)	Organisme coordonnateur au nom de tous les organismes de mise en œuvre et en consultation avec les secrétariats du FBP, lorsqu'ils existent, et en assurant la qualité de ces derniers

Annuel le rapport d'avancement sur la consolidation stratégique de la paix et le PBF (pour les allocations du PRF uniquement), qui peut contenir une demande de une allocation supplémentaire au titre du PBF si le contexte l'exige	1er décembre	Secrétariat du FBP au nom du comité directeur du FBP, lorsqu'il existe, ou chef de l'équipe de pays des Nations unies, lorsqu'il n'existe pas.
--	--------------	--

Rapports financiers et calendrier

Chronologie	Événement
28 février	Rapport annuel - Rapport sur les dépenses du 4e trimestre (de janvier à décembre de l'année précédente)
30 avril	Rapport des dépenses du premier trimestre (janvier à mars)
31 juillet	Rapport des dépenses du deuxième trimestre (janvier à juin)
31 octobre	Rapport des dépenses du troisième trimestre (de janvier à septembre)
<i>Rapport financier final certifié à fournir au trimestre suivant la clôture financière du projet</i>	

Le solde non dépensé dépassant 250 USD à la clôture du projet devra être remboursé et une notification devra être envoyée à l'agent administratif, au plus tard trois mois (31 mars) de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété des équipements, fournitures et autres biens

Les questions relatives au transfert de propriété par l'organisme bénéficiaire non onusien seront déterminées conformément aux politiques et procédures applicables définies par le PBSO.

Divulgence publique

Le Bureau et l'agent administratif veilleront à ce que les activités du Fonds soient rendues publiques sur le site web du Fonds (<http://unpbf.org>) et sur celui de l'agent administratif (<http://www.mptf.undp.org>)

Audit final de projet pour les projets d'organisations non onusiennes bénéficiaires

Un audit indépendant du projet sera demandé à la fin du projet. Le rapport d'audit doit être joint au rapport narratif final du projet. Le coût de cette activité doit être inclus dans le budget du projet.

Dispositions spéciales concernant le financement du terrorisme

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives au terrorisme, notamment les résolutions 1373 (2001) et 1267 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies et les résolutions connexes, les participants sont fermement engagés dans la lutte internationale contre le terrorisme, et en particulier contre le financement du terrorisme. De même, toutes les organisations bénéficiaires reconnaissent leur obligation de se conformer à toute sanction applicable imposée par le Conseil de sécurité des Nations unies. Chacune des organisations bénéficiaires fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les fonds qui lui sont transférés conformément au présent accord ne sont pas utilisés pour fournir un soutien ou une assistance à des individus ou des entités associés au terrorisme, tels que désignés par tout régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si, pendant la durée du présent accord, une organisation bénéficiaire détermine qu'il existe des allégations crédibles selon lesquelles les fonds qui lui ont été transférés conformément au présent accord ont été utilisés pour fournir un soutien ou une assistance à des personnes ou des entités associées au terrorisme,

telles que désignées par un régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, elle en informera, dès qu'elle en aura connaissance, le chef du Bureau d'appui aux victimes, l'agent administratif et le(s) donateur(s) et, en consultation avec les donateurs, le cas échéant, déterminera une réponse appropriée.

L'éligibilité des organisations non onusiennes bénéficiaires (NUNO) :

Afin d'être déclarées éligibles pour recevoir directement des fonds du FBP, les NUNO doivent être évaluées comme étant techniquement, financièrement et juridiquement solides par le FBP et son agent, le Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Avant de soumettre un document de projet finalisé, il incombe à chaque NUNO de se mettre en rapport avec le PBSO et le MPTFO et de fournir tous les documents nécessaires (voir ci-dessous) pour démontrer que tous les critères ont été remplis et pour être déclaré éligible aux fonds directs du PBA.

Le NUNO doit fournir (en temps utile, en veillant à ce que le PBSO et le MPTFO aient suffisamment de temps pour examiner le dossier) les documents démontrant que le NUNO :

- A déjà reçu un financement des Nations unies, du FBP, ou de l'un des contributeurs au FBP, dans le pays où le projet est mis en œuvre
- Avoir un enregistrement en cours de validité en tant qu'organisation à but non lucratif, exonérée d'impôts, avec une mission à caractère social, à la fois dans le pays où se trouve le siège et dans le pays de mise en œuvre du projet, pour la durée de la subvention proposée. (NOTE : si l'enregistrement est effectué sur une base annuelle dans le pays, l'organisation doit avoir l'enregistrement en cours et obtenir des renouvellements pour la durée du projet, afin de recevoir les tranches de financement ultérieures)
- Produit un rapport annuel qui inclut le pays proposé pour la subvention
- Les états financiers vérifiés de la Commission, disponibles pour les deux dernières années, y compris la lettre d'opinion de l'auditeur. Les états financiers doivent inclure l'organisation juridique qui signera l'accord (et supervisera le pays de mise en œuvre, le cas échéant) ainsi que les activités du pays de mise en œuvre. (REMARQUE : si ces informations ne sont pas disponibles pour le pays de mise en œuvre du projet proposé, l'OSC devra également fournir les deux derniers rapports d'audit pour un audit de programme ou de projet dans le pays). La lettre de l'auditeur doit également indiquer si le cabinet d'audit fait partie des cabinets d'audit qualifiés au niveau national.
- Démontre un budget annuel dans le pays de mise en œuvre du projet proposé pour les deux années civiles précédentes, qui est au moins le double du budget annualisé demandé au PBF pour le projet²³
- Démontre au moins 3 ans d'expérience dans le pays où la subvention est demandée
- Fournit une explication claire de la structure juridique de l'OSC, y compris l'entité spécifique qui conclura l'accord juridique avec le MPTF-O pour la subvention du PBF.

²³ Le budget annualisé du projet PBF est obtenu en divisant le budget du projet PBF par le nombre de mois de durée du projet et en multipliant par 12.

Annexe B : Cadre des résultats du projet (DOIT inclure des données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification/ la fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Le leadership des femmes et leur participation significative au dialogue communautaire et à la médiation sont accrues grâce à un réseau institutionnalisé qui est durable et efficace pour soutenir et protéger ses membres et renforcer la collaboration entre les artisans de la paix au niveau local et les femmes dirigeantes au niveau national pour un impact collectif plus fort sur la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix</p> <p>(cible(s) SDG à laquelle/auxquelles le projet contribue)</p> <p>5.c : Adopter et renforcer des politiques saines et une législation applicable pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à tous les niveaux.</p> <p>5.5 : Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique</p>	<p>Résultat 1 a : % d'autorités nationales (hommes et femmes) qui perçoivent le Réseau des femmes médiatrices comme un partenaire légitime pour diriger, faciliter et/ou participer aux processus de dialogue communautaire dans le pays (ventilé par sexe)</p> <p>Base de référence : Objectif à déterminer : 75%</p> <p>Indicateur 1 b : Perception de la population (hommes et femmes) concernant la valeur ajoutée du Réseau des femmes médiatrices dans le soutien à la gestion pacifique des conflits au niveau local dans les sept provinces où le projet sera mis en œuvre (ventilé par sexe)</p> <p>Base de référence : A déterminer au début du projet Objectif : 75% de la population reconnaît le rôle joué par le Réseau des femmes actrices de paix et de dialogue</p>	<p>Rapport de l'enquête de perception</p> <p>Fréquence : tous les six mois :</p>	<p>- Les six premiers mois : 10%</p> <p>- 12 mois après : 40%</p> <p>- 18 mois : 75%</p>	
<p>Résultat 1.1 : Le Réseau des femmes médiatrices légalement agréé dispose de mécanismes de gouvernance efficaces.</p> <p>Liste des activités liées à la production :</p>				
<p>16 Réduire sensiblement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont liés partout</p> <p>16. Renforcer les institutions nationales compétentes, y compris par la coopération internationale, pour développer les capacités à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement, afin de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité</p>				

<p>(Recommandations de l'examen périodique universel des droits de l'homme (EPU) auquel le projet contribue, le cas échéant, et année de l'examen)</p>	<p>Activité 1.1.1 : Allocation de fonds pour les locaux, le matériel et le fonctionnement à la nouvelle association agréée</p> <p>Activité 1.1.2 : Développer les instruments de gestion de l'organisation, y compris l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels, des procédures et règlements internes et du plan de mobilisation des ressources, entre autres</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Existence d'un bureau national équipé et fonctionnel de la nouvelle association</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 1 bureau/siège national</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Existence d'un manuel de procédures administratives et financières et d'un plan stratégique pour le réseau des femmes médiatrices</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 1 plan</p>	<p>Rapports de réunions</p> <p>Fréquence : tous les trois mois</p> <p>Procès-verbaux des réunions ; documents du manuel et du plan stratégique</p> <p>Fréquence : tous les trois mois</p>	<p>Les six premiers mois : 01 organe, 12 mois après : 02 organes 18 mois : 03 organes</p> <p>Les 6 premiers mois : les 2 documents existent</p>
	<p>Activité 1.2.1 : Mise en place d'une plate-forme numérique (plate-forme d'interaction numérique sur téléphone et aussi sur ordinateur par le biais d'une application) pour l'interaction numérique entre les femmes médiatrices</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de plateforme numérique opérationnel</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 1 reliés à au moins 20 ordinateurs et 20 téléphones</p>	<p>Rapports administratifs</p>	<p>Premier trimestre</p>
	<p>Activité 1.2.2 : Organisation de réunions régulières virtuelles pour renforcer le réseautage pour des échanges d'expérience et d'apprentissage sur base de la Résolution 1325 au niveau local (les jeunes, les hommes, les leaders communautaires, etc.) au niveau national, régional et global.</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de réunions virtuelles tenues et mise en œuvre des recommandations</p>	<p>Rapports administratifs</p>	

<p>Résultat 2 : Les conflits sociaux au niveau communautaire, y compris ceux liés à la famille, à l'accès à la terre et aux droits fonciers, à la violence contre les femmes et aux réfugiés de retour et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont traités par la médiation, le dialogue et des processus de guérison menés par un Réseau des femmes médiatrices institutionnalisés</p> <p>(cible(s) SDG à laquelle/auxquelles le projet contribue)</p> <p>5.2 : Éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles dans les sphères publiques et privées, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et autres types d'exploitation</p> <p>16.1 : Réduire sensiblement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont liés partout</p> <p>(Examen périodique universel des recommandations en matière de droits de l'homme auquel le projet contribue, le cas échéant, et annexe de l'examen)</p>		<p>Indicateur 2 a : Les conflits au niveau local liés aux dynamiques émergentes communautaires abordés par les femmes médiatrices parviennent à une solution pacifique. :</p> <p>Base de référence : 26 000 conflits traités au niveau local</p> <p>Objectif : 25 500 (2 500 de plus) conflits traités</p> <p>Indicateur 2 b : Le Réseau des femmes médiatrices est perçu comme un intermédiaire privilégié pour traiter les conflits locaux dans les sept provinces ciblées par le projet.</p> <p>Base de référence :</p> <p>Objectif à déterminer :</p> <p>75%.</p>	<p>Rapports annuels au comité directeur</p> <p>Rapports annuels sur la mise en œuvre du plan d'action national 1325</p> <p>Fréquence : Annuellement</p> <p>Rapport sur le sondage de perception</p>	<p>Les six premiers mois : 27 000 (1 000 de plus)</p> <p>12 mois plus tard : 28, 000 (1000 de plus)</p> <p>18 mois : 28,500 (5000 de plus).</p> <p>12^{es} mois : perception tenue, et rapport publié.</p>
<p>Résultat 2.1 : Les capacités des femmes médiatrices dans les sept provinces ciblées sont renforcées en matière de prévention des conflits, de médiation, de réseautage stratégique et de partenariats, y compris la nouvelle structure de médiation locale.</p> <p>Liste des activités liées à la production :</p> <p>Activité 2.1.1 Bâtar sur les modules de formation existantes pour développer un manuel et une boîte à outils sur le modèle de médiation des femmes médiatrices en vue de leur utilisation dans l'encadrement en rapport avec la médiation et la cohésion sociale en lien avec la résolution 1325</p> <p>Activité 2.1.2 Organisation de sessions de dialogue entre les femmes élues (députés, sénatrices, membres des conseils communaux et collinaires), les médiatrices, les FNF, CDFC et les autres OSCs) sur base de la Résolution 1325.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de femmes médiatrices dans chacune des sept provinces ciblées par ce projet qui ont reçu des formations/encadrement basés sur le matériel d'orientation harmonisé (manuel et une boîte à outils sur le modèle de médiation des femmes médiatrices) et mis à jour du Réseau</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Objectif : 100%.</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'initiatives de dialogue menées par des femmes qui contribuent à la mise en œuvre de la résolution 1325 au niveau local</p> <p>Base de référence : 27 000</p> <p>Objectif : 29 5000</p>	<p>Rapports d'activité des psychologues</p> <p>Fréquence : tous les trois mois</p> <p>Rapports des initiatives de femmes qui sont produites</p>	<p>LES SIX PREMIERS MOIS : 25%</p> <p>12 mois : 50%</p> <p>18 mois : 100%</p> <p>12^{es} mois : 28 5000 initiatives.</p> <p>18^{es} mois : 29,500</p>	

	<p>Résultat 2.2 : Les capacités des femmes médiatrices sont renforcées en approche psychosociale pour atténuer les traumatismes liés à la violence, grâce à des services de santé psychologique et mentale et à une interaction avec les décideurs, les autorités locales et religieux pour améliorer la résilience de la communauté</p> <p>Liste des activités liées à la production :</p> <p>Activité 2.2.1 : Séances de formation pour les femmes médiatrices sur la guérison psychosociale et les mettre en relation avec des psychologues locaux pour fournir une assistance psychosociale dans les communes ciblées, y compris sur les traumatismes liés aux violences sexuelles et sexistes</p> <p>Activité 2.2.2 : Organisation de dialogues intergénérationnels dans chaque communauté ciblée sur la guérison des traumatismes et la réconciliation</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : % de membres de groupes (femmes, hommes et jeunes) assistés avec succès par les psychologues et les médiatrices et les assistants psychosociaux</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 50%</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de dialogues organisés</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 6</p>	<p>Rapport d'évaluation sur le niveau de mise en œuvre des engagements :</p>	<p>Les 12 premiers mois :</p> <p>10%</p> <p>18 mois : 50%</p>
		<p>Rapports d'activités</p>		<p>1 dialogue par trimestre</p>

	<p>Activité 2.2.3: Production et diffusion d'outils de mobilisation communautaire à la masculinité positive adaptés au contexte (outils audio-visuels : témoignages physiques (groupes d'acteurs), vidéo, images, affiches, engagements écrits honorés) et des messages et types sur la masculinité positive pour mettre fin aux stéréotypes discriminatoires et promouvoir les relations pacifiques et respectueuses entre les hommes et les femmes</p>	<p>Indicateur 2.2.3: Nombre de thématiques (comprenant les outils appropriés) de mobilisation communautaire réalisés</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 3</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>1 thématique par semestre</p>
	<p>Résultat 2.3 : La collaboration des femmes médiatrices avec les structures locales de sécurité (les comités de sécurité humaine, conseil de sécurité communautaire, administration locale) est renforcée en vue de prévenir des conflits communautaire en temps utiles.</p> <p>Liste des activités liées à la production :</p> <p>Activité 2.3.1 Mener un plaidoyer auprès des autorités nationales et locales pour intégrer les médiatrices dans ces structures</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de structures intégrant les médiatrices</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 350</p>		
	<p>Activité 2.3.2 : Formation des membres de la structure de collaboration sur la perspective genre dans l'analyse des conflits et les stratégies de réponse</p> <p>Activité 2.3.3 Organisation de réunions régulières pour renforcer le partenariat entre les membres du réseau des femmes médiatrices et tous les organes de médiation locaux, nationaux et régionaux</p>	<p>Indicateur 2.3.2 : Nombre des membres des structures formées sur des thématiques ciblées</p> <p>Base de référence : 0 Cible : 350</p> <p>Activité 2.3.3 : Nombre de réunions organisées</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>2^{ème} semestre</p> <p>1 réunion (mensuelle locale), annuelle (nationale) et 1 régionale sur les 18 mois</p>

<p>Résultat 3 Le réseau des femmes médiatrices et ses membres sont économiquement et financièrement autonomes et auto-suffisants grâce au développement d'entreprises basés sur les chaînes de valeur existantes et à une approche basée sur l'épargne.</p> <p>et le réseau des femmes médiatrices est financièrement autonome, grâce au développement d'entreprises basé sur les chaînes de valeur existantes et à une approche basée sur l'épargne.</p> <p>1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient des droits égaux en ce qui concerne les ressources économiques, l'accès aux services de base, la propriété et le contrôle des terres et autres formes de propriété, l'héritage, les ressources naturelles, les nouvelles technologies appropriées et les services financiers, y compris la microfinance</p> <p>5.5 : Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique</p> <p>(Examen périodique universel des recommandations en matière de droits de l'homme auquel le projet contribue, le cas échéant, et année de l'examen)</p>		<p>Indicateur 3a : % de femmes médiatrices qui déclarent une augmentation mensuelle de leurs revenus</p> <p>Base de référence : TBD</p> <p>Objectif : 75</p> <p>Indicateur 3 b : Revenus tirés par les médiatrices et autres femmes bénéficiaires des IGRs appuyées et % de bénéfices réalisés par les IGRs/groupes économiques assistés</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Cible : À DÉTERMINER</p> <p>ER</p>	<p>Rapport d'étude</p> <p>Une fois pendant la durée du projet</p> <p>Rapport d'enquête sur les revenus des activités des femmes médiatrices et bilans trimestriels des IGRs/groupes économiques</p> <p>Fréquence : Tous les 3 mois</p>	<p>18 mois : Etude</p> <p>Analyse effectuée tous les 3 mois</p>
<p>Résultat 3.1 500 groupes réunissant des femmes médiatrices, des jeunes filles et d'autres membres plus vulnérables des 7 provinces où le projet est mis en oeuvre sont opérationnels et travaillent ensemble pour leur autonomisation en partenariat avec les CDFC (unités locales du ministère en charge de GEWE)</p> <p>Liste des activités liées à la production :</p> <p>Activité 3.1.1 Mener des séances d'information et de formation aux leaders des jeunes filles en situation de vulnérabilité(déscolarisé, filles- mère, déplacées, rapatriées et d'autres) impliquées dans IGR/AGR des jeunes filles en vue de les encourager à se regrouper en coopératives</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Taux de participation des membres du groupe aux réunions du groupe selon la fréquence convenue</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Objectif : 100%.</p>	<p>Liste des activités de groupe</p> <p>Fréquence : tous les 3 mois</p>	<p>Les 2 premiers mois</p> <p>75%</p> <p>18 mois : 100%</p>	
	<p>Activité 3.1.2 : sélectionner et appuyer des IGRs /ARGs innovantes artisanales/ non agricole initiées par les jeunes filles en situation de vulnérabilité(déscolarisé, filles-mère, déplacées, rapatriées, et d'autres)</p>	<p>Activité 3.1.2 : Nombre d'IGRs de jeunes filles (30 à 50 par IGR) créées</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Cible : 20</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Dix premiers mois : 10</p> <p>12^{ème} mois semestre : 10</p>

	<p>Résultat 3.2 : Les capacités des femmes médiatrices et des membres de la communauté impliqués sont renforcés pour créer ou rejoindre des coopératives / entreprises liées aux chaînes de valeur / approvisionnement rentables existantes (agricoles et non agricoles) dans leur localité ou au niveau national</p> <p>Liste des activités liées à la production :</p> <p>Activité 3.2.1. Appui aux IGRs/coopératives identifiées dont celles dans les chaînes de valeur, en machines et en technologies, en moyens financiers et en capacités techniques en vue d'améliorer la transformation et l'emballage de l'huile, le riz et les légumineuses.</p> <p>Activité 3.2.2. Plaidoyer pour réaliser des échanges entre les groupes et coopératives de femmes avec la Banque de développement des femmes et autres institutions financières pour renforcer l'accès au financement</p> <p>Activité 3.2.3. Faciliter l'accès des groupes économiques et des coopératives des femmes aux marchés locaux et régionaux par la mise en lien avec les groupes d'opérateurs économiques dans l'agribusiness et autres activités y relatives</p>	<p>Indicateur 3.2.1: Nombre d'IGRs/groupes économiques appuyés</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Cible : 500</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Du 6^{ème} au 12^{ème} mois</p>
		<p>Indicateur 3.2.2: Nombre d'institutions de financements qui appuient les groupes et coopératives de femmes</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Cible : 4</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Dès le 2^{ème} trimestre au 12^{ème} mois</p>
		<p>Indicateur 3.2.3: Nombre de partenariats conclus</p> <p>Base de référence : 0</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Rapports d'activités et accords conclus</p>	<p>Dès le 2^{ème} trimestre et continu</p>

	<p>Résultat 3.3 : Les capacités et les partenariats du Réseau des femmes médiatrices et autres groupes identifiés pour obtenir des fonds a fin d'assumer ses responsabilités sont renforcés</p> <p>Activité 3.3.1. Renforcer les capacités d'épargne et crédit du Réseau et de ses membres pour garantir leur autosuffisance.</p>	<p>Indicateur 3.3.1 : Plan de viabilité commerciale et financière pour le réseau et un plan modèle pour les médiatrices membres des IGRs, y compris la stratégie de mobilisation des ressources</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 2</p>	<p>Plans de viabilité financière eux-mêmes vérifiés</p>	<p>1^{er} trimestre : Plans disponibles et utilisés.</p>
	<p>Activité 3.3.2 : Collecter et documenter les résultats des groupes économiques des femmes médiatrices et des autres groupes partenaires et les utiliser pour mobiliser de nouveaux partenariats et ressources</p>	<p>Indicateur 3.3.2 : Des plans de communication sur les résultats et de mobilisation des ressources</p> <p>Base de référence : 0 Objectif : 2</p>	<p>Plans eux-mêmes vérifiés</p>	<p>6^{ème} trimestre : Plans disponibles et utilisés.</p>

Annexe C : Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre des projets

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Tous les partenaires de mise en œuvre ont-ils été identifiés ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé			
2. Les termes de référence pour le personnel clé du projet ont-ils été finalisés et sont-ils prêts à être publiés ? Plz joindre à la soumission			
3. Des sites de projets ont-ils été identifiés ? Si ce n'est pas le cas, quel sera le processus et le Calendrier			
4. Les communautés locales et les services gouvernementaux ont-ils été consultés/sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.			
5. Une analyse préliminaire/identification des enseignements tirés/des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Non, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			
6. Les critères de sélection des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si ce n'est pas le cas, quels seront le processus et le calendrier.			
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre des projets, les approches, la contribution du gouvernement ?			
8. Des dispositions claires ont-elles été prises entre les organisations bénéficiaires en ce qui concerne l'approche de mise en œuvre des projets ?			
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	

Annexe D : Budgets détaillés (feuille Excel jointe)

BUDGET ET ACTIVITES

		Total	UNW	AFS
Résultat 1 : Le leadership des femmes et leur participation significative au dialogue et à la médiation communautaires sont accrus grâce à un réseau institutionnalisé qui est durable et efficace pour soutenir et protéger ses membres et renforcer la collaboration entre les artisans de la paix au niveau local et les femmes dirigeantes au niveau national pour un impact collectif plus fort sur la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix				
Produit 1.1: Le Réseau des femmes médiatrices légalement agréé dispose de mécanismes de gouvernance efficaces.				
Activité 1.1.1:	Allocation de fonds pour les locaux, le matériel et le fonctionnement à la nouvelle association agréée	10,000.00	10,000.00	
Activité 1.1.2:	Développer les instruments de gestion de l'organisation, y compris l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels, des procédures et règlements internes et du plan de mobilisation des ressources, entre autres	4,000.00	4,000.00	
Sous-Total		14,000.00	14,000.00	0.00
Produit 1.2: Les capacités techniques et institutionnelles du Réseau des femmes médiatrices sont renforcées pour une mise en œuvre efficace de son mandat				
Activité 1.2.1:	Mise en place d'une plate-forme digitale (plate-forme d'interaction sur téléphone et aussi sur ordinateur pour faciliter les formations à distance et, l'échange d'expérience ...	30,000.00	30,000.00	
Activité 1.2.2:	Organisation de réunions régulières pour renforcer le réseautage pour des échanges d'expérience et d'apprentissage sur base de la Résolution 1325 au niveau local (les jeunes, les hommes, les leaders communautaires, etc.), au niveau national, régional et global.	3,000.00	3,000.00	
Sous-Total		33,000.00	33,000.00	0.00
Total Résultat 1 :		47,000.00	47,000.00	0.00
Résultat 2 : Les conflits sociaux au niveau communautaire, y compris ceux liés à la famille, à l'accès à la terre et aux droits fonciers, à la violence contre les femmes et entre les réfugiés de retour, personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés hôte, sont traités par la médiation, le dialogue et des processus de guérison menés par un Réseau des femmes médiatrices renforcé				
Produit 2.1 : Les capacités des femmes médiatrices dans les sept provinces ciblées sont renforcées en matière de prévention des conflits, de médiation, de réseautage stratégique et de partenariats, y compris la nouvelle structure de médiation locale.				
Activité 2.1.1:	Bâtir sur les modules de formation existantes pour développer un manuel et une boîte à outils sur le modèle d'intervention des femmes médiatrices et les utiliser pour renforcer la médiation et la cohésion sociale en lien avec la résolution 1325	5,000.00	5,000.00	
Activité 2.1.2:	Organisation de sessions de dialogue entre les femmes élues (députés, sénatrices, membres des conseils communaux et collinaires), les médiatrices, les FNF, CDFC et les autres OSCs) sur base de la Résolution 1325.	15,000.00		15,000.00
Sous-Total		20,000.00	5,000.00	15,000.00
Produit 2.2 : Les capacités des femmes médiatrices sont renforcées dans l'approche psychosociale pour atténuer les traumas liés aux violences, grâce à des services de santé psychologique et mentale et à une interaction avec les décideurs, les autorités locales et religieuses pour améliorer la résilience de la communauté.				
Activité 2.2.1:	Séances de formation pour les femmes médiatrices sur la guérison psychosociale et les mettre en relation avec des psychologues locaux pour fournir une assistance psychosociale dans les municipalités ciblées, y compris sur les traumatismes liés aux violences sexuelles et sexistes	13,000.00		13,000.00
Activité 2.2.2:	Organisation de dialogues intergénérationnels dans chaque communauté ciblée sur la guérison des traumatismes, la réconciliation et sur les cadres légaux des droits de femmes et lutte contre la violence et exclusion basée sur le genre	44,000.00		44,000.00
Activité 2.2.3:	Production et diffusion d'outils de mobilisation communautaire à la masculinité positive adaptés au contexte (outils audio-visuels : témoignages physiques (groupes d'acteurs), vidéo, images, affiches, engagements écrits honorés) et des messages et types sur la masculinité positive pour mettre fin aux stéréotypes discriminatoires et promouvoir les relations pacifiques et respectueuses entre les hommes et les femmes	10,000.00	10,000.00	
Sous-Total		67,000.00	10,000.00	57,000.00
Produit 2.3 : La collaboration entre les femmes médiatrices et les structures locales de sécurité (comité de sécurité, conseil de sécurité communal, administration LOCALE) est renforcée pour prévenir les conflits communautaires en temps utile.				
Activité 2.3.1:	Mener un plaidoyer auprès des autorités nationales et locales pour intégrer les femmes médiatrices dans ces structures	10,000.00		10,000.00
Activité 2.3.2:	Formation des membres de la structure de collaboration sur la perspective genre dans l'analyse des conflits et les stratégies de réponse.	5,000.00	5,000.00	
Activité 2.3.3:	Renforcer le comité de pilotage sur la Résolution 1325 dans l'organisation de la Journée annuelle porte ouverte sur la Résolution 1325 avec tous les acteurs au niveau national et renforcer la coordination de sa mise en œuvre	5,000.00	5,000.00	

Sous-Total	20,000.00	10,000.00	10,000.00
TOTAL Résultat 2	107,000.00	25,000.00	82,000.00
Résultat 3 : Le réseau des femmes médiatrices et ses membres sont économiquement et financièrement autonomes et auto-suffisants grâce au développement d'entreprises basés sur les chaînes de valeur existantes et à une approche basée sur l'épargne.			
Produit 3.1 : 500 groupes réunissant des femmes médiatrices, des jeunes filles et d'autres membres plus vulnérables des 7 provinces où le projet est mis en œuvre sont opérationnels et travaillent ensemble pour leur autonomisation en partenariat avec les CDFC (unités locales du ministère en charge de G.E.W.F.E)			
Activité 3.1.1	10,000.00		10,000.00
Mener des séances d'information et de formations leaders des jeunes filles en situation de vulnérabilité descolarisée, filles- mere, déplacées, rapatriées et d autres) impliqués dans IGR/AGR des jeunes filles en vue de les encourager à se regrouper en cooperatives			
Activité 3.1.2	157,670.00		157,670.00
selectionner et appuyer des IGRs /ARGs innovantes artisanale/ non agricole initices par les jeunes filles en situation de vulnérabilité(descolarisée, filles-mere, déplacées, rapatriées, et d autres)			
Sous-Total	167,670.00	0.00	167,670.00
Produit 3.2 : Les capacités des femmes médiatrices et des membres de la communauté impliqués sont renforcées pour créer ou rejoindre des coopératives / entreprises liées aux chaînes de valeur / approvisionnement rentables existantes (agricoles et non agricoles) dans leur localité ou au niveau national			
Activité 3.2.1	296,831.00	296,831.00	
Appui aux IGRs/coopératives identifiées dans les chaînes de valeur, en machines et en technologies, en moyens financiers et en capacités techniques en vue d'améliorer la transformation et l'emballage de l'huile, le riz et les légumineuses.			
Activité 3.2.2	20,000.00	20,000.00	
Plaidoyer pour réaliser des échanges entre les groupes et coopératives de femmes avec la Banque de développement des femmes et autres institutions financières pour renforcer l'accès au financement			
Activité 3.2.3	10,000.00	10,000.00	
Avec la CFCIB et es groupes d'opérateurs économiques dans l'agribusiness et autres activités y relatives, faciliter l'accès des groupes économiques et des coopératives des femmes aux marchés locaux et régionaux par la mise en lien avec l			
Sous-Total	326,831.00	326,831.00	0.00
Produit 3.3 : Les capacités des femmes médiatrices et des membres de la communauté impliqués sont renforcées pour créer ou rejoindre des coopératives / entreprises liées aux chaînes de valeur / approvisionnement rentables existantes (agricoles et non agricoles) dans leur localité ou au			
Activité 3.3.1	5,000.00	5,000.00	
Renforcer les capacités d'épargne et crédit du Réseau et de ses membres pour garantir leur autosuffisance.			
Activité 3.3.2	5,000.00	5,000.00	
Collecter et documenter les résultats des groupes économiques des femmes médiatrices et des autres groupes partenaires et les utiliser pour mob			
Sous-Total	10,000.00	10,000.00	0.00
TOTAL Résultat 3 :	504,501.00	336,831.00	167,670.00
TOTAL Résultats (1+2+3)	658,501.00	408,831.00	249,670.00
Coûts supplémentaires totaux			
Frais de personnel supplémentaires	266,078.44	188,645.64	77,432.80
Coûts opérationnels supplémentaires	0.00		
Suivi du budget	0.00	0.00	
Budget pour l'évaluation finale indépendante	10,000.00	10,000.00	
Sous-Total	276,078.44	198,645.64	77,432.80
TOTAL PARTIEL	934,579.44	607,476.64	327,102.80
Coûts de support indirect (7%)	65,420.56	42,523.36	22,897.20
TOTAL GENERAL	1,000,000.00	650,000.00	350,000.00